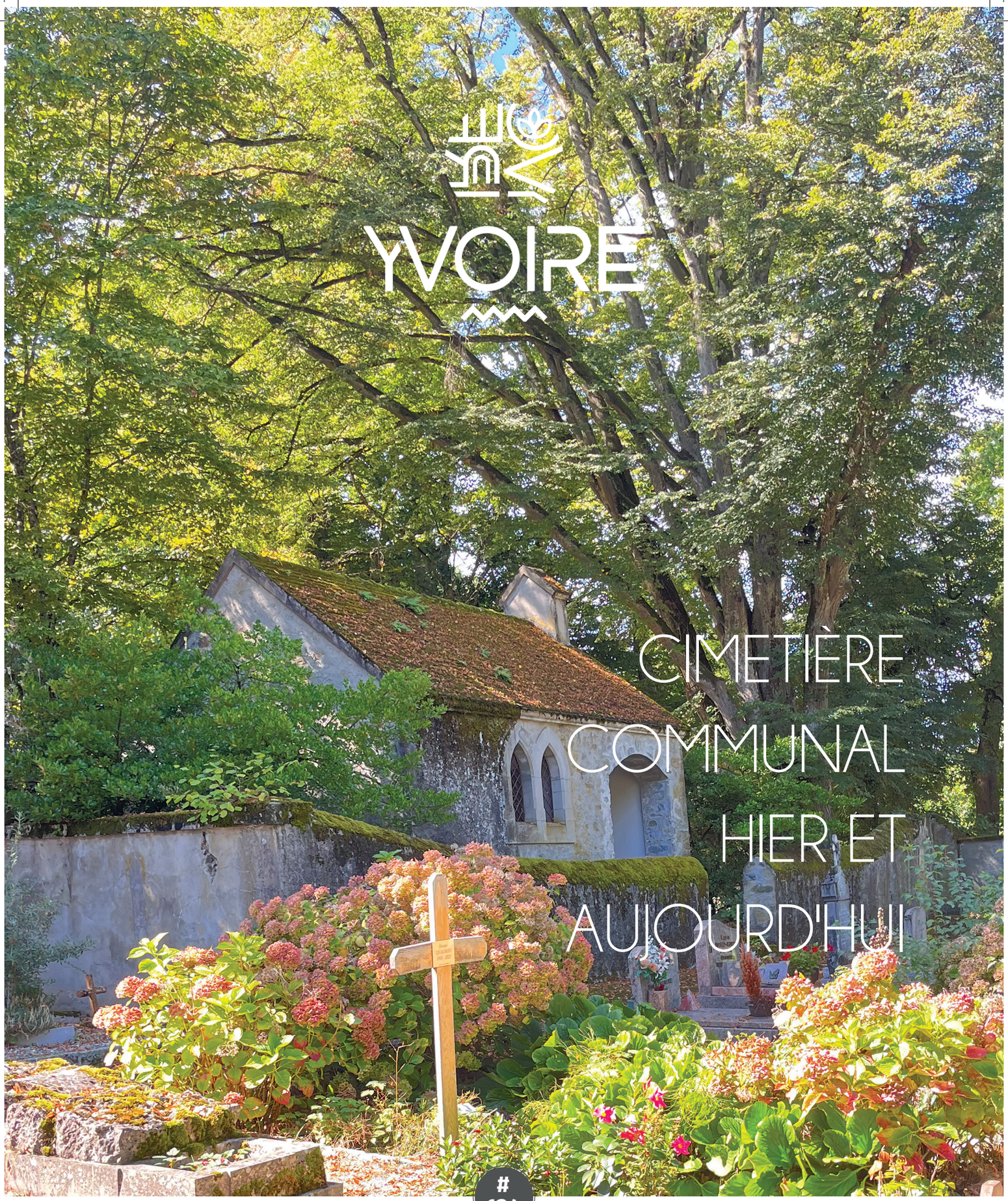

YVOIRE

CIMETIÈRE COMMUNAL HIER ET AUJOURD'HUI

#134

QUOI DE NEUF ?

Magazine municipal • Printemps 2025

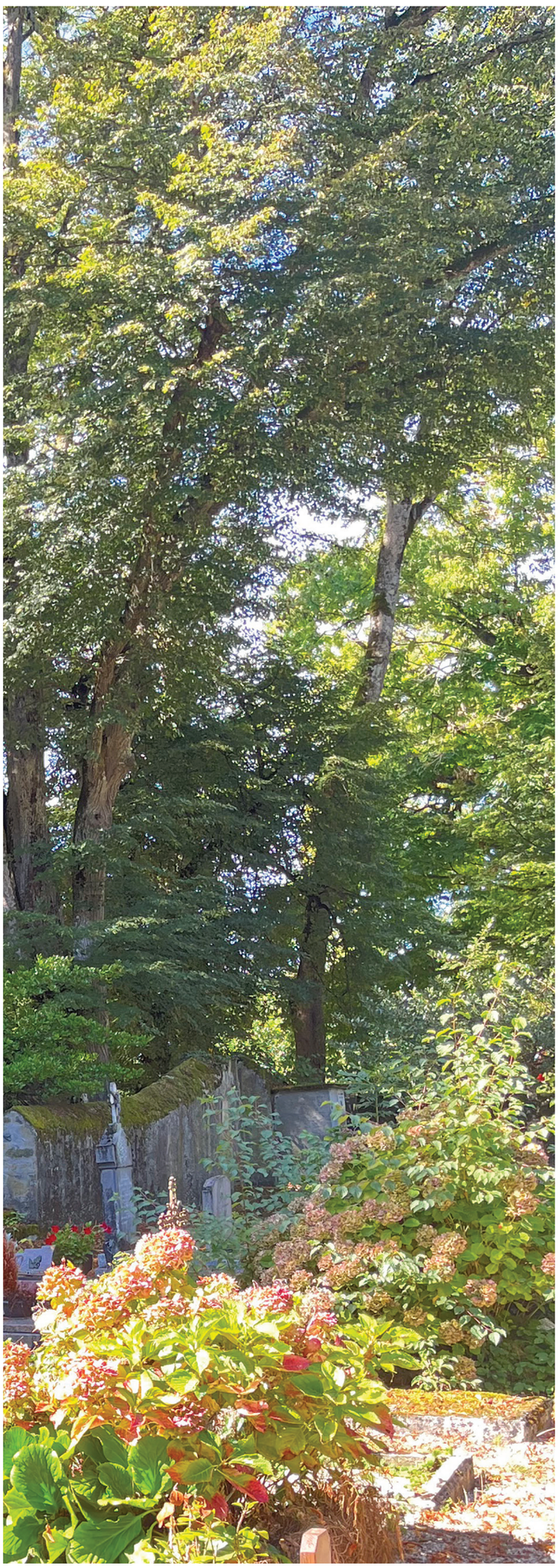

CIMETIÈRE COMMUNAL HIER ET AUJOURD'HUI

QUOI DE NEUF ? #134 · PRINTEMPS 2025

édito 3

Instant[année] 4

brèves de conseil 6

budgets 8

retour sur... 10

Actualités 14

Zoom sur
les forêts de demain 19

dossier
Cimetière communal, hier et aujourd'hui 20

rencontre avec...
Bernard Thorens 26

Associations 28

environnement 34

infos pratiques 35

état civil 37

Agenda 38

Numéros utiles 39

Directeur de la publication
Jean-François **KUNG**
Commission communication
Valérie **BAUD-LAVIGNE**,
Maude **PEREIRA**,
Erick **MAGLI**,
Jérôme **PERRIN**

Création
Julie **DELASSUS**

Impression
REPROLEMAN
Thonon-les-Bains

Couverture
Cimetière communal d'Yvoire

Photographies
© C. Vuillequez p.4 & 5
© Studio Moon & Co p.24 & 25
© Freepick p.34 et 35
© Thonon agglomération p.35

Imprimé sur papier certifié

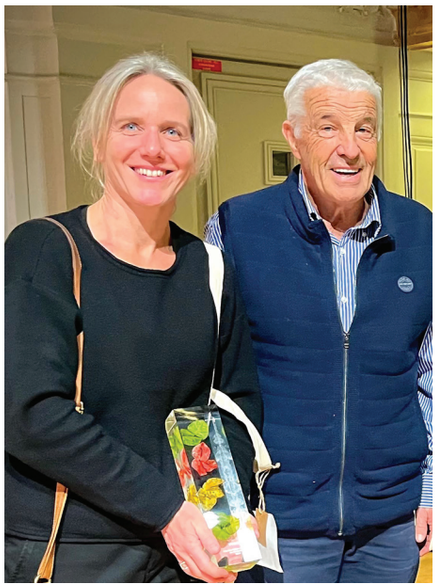

Aline Duret, première adjointe et Jean-François Kung, maire d'Yvoire, lors de la remise du prix du label 4 fleurs et le prix de mise en valeur du patrimoine, le 3 décembre 2024 à Paris.

Chères Yvoiriennes, chers Yvoiriens,

C'est vrai que nous avons pratiquement toujours été en travaux pendant nos mandats d'Élus de notre belle commune d'Yvoire. Je ne vous énumérerai pas le travail accompli tant il est visible : la conservation et la mise en valeur du patrimoine, le fleurissement, les sens unique, la Cité interdite aux véhicules, le réaménagement des parkings refaits et modernisés, les ports, une grande partie de l'éclairage d'Yvoire économique, etc.

2025 sera l'aboutissement des travaux en cours : la route des Mottes, première partie, la plus longue des deux, sur le bas ; une mairie refaite aux normes d'accessibilité ; une qualité de travail pour nos services et l'accueil de nos concitoyens ; enfin, la végétalisation de la place de la mairie prévue depuis le début de notre projet avec toujours à l'esprit la qualité de vie de nos habitants.

Les diverses récompenses tant départementales, régionales et nationales prouvent le bien fondé de notre engagement et la réalisation de tous ces travaux ; nous maintenons le cap !

Les budgets votés pour 2025 démontrent notre bonne santé financière, ce qui permettra d'envisager de préparer de nouveaux projets et de maintenir notre village à un niveau de qualité générale des services qui sont mis à votre disposition : transfert, déchets, écologie et propreté du village.

Notre principale inquiétude est l'avenir de nos parcs forestiers et leur santé. Bien sûr, nous avons beaucoup de fôrets qui sont protégées en espaces boisés classés *(EBC)* mais cela ne suffit pas. Il faut les entretenir.

À notre arrivée en conseil municipal, nous avons constaté leurs mauvais états d'entretien. Avec un avenir climatique compliqué, nous avons engagé un travail de fond et de longue haleine qui durera sûrement plusieurs années. Ce travail est fait en étroite collaboration avec l'ONF et un ingénieur spécialisé reconnu par le tribunal de Chambéry. Nous allons devoir abattre certains arbres et replanter de nouvelles essences adaptées au terrain et au climat. Sur la zone des Mollards, des Bouchets et sous le cimetière, tous les arbres ont été numérotés avec pour chacun leur état de santé, le tout couché dans un dossier disponible en Mairie.

Enfin, un gros travail a été entrepris et réalisé par nos services avec l'accompagnement du service juridique d'Élabor pour l'avenir du cimetière. Une réunion d'information publique à l'adresse de nos habitants s'est tenue à la Maison des associations, riche en informations, avec des débats très intéressants. Je vous invite à prendre attache avec les services de la mairie si vous souhaitez plus d'informations au sujet de vos concessions.

Une entreprise ou une commune qui n'investit pas pour le bien de ses habitants en permanence recule, que ce soit pour de gros travaux ou pour le quotidien.

Enfin, pour animer votre été, nous avons programmé des manifestations comme chaque année : le Léman bouquet festival, Yvoire jazz, les Rêveries vénitiennes, les feux du 14 juillet, la Fête du sauvetage, les Voiles d'Yvoire, etc...

Profitez bien du printemps et de l'été qui arrive. En attendant, je reste à votre entier service.

Jean-François Kung
Le Maire

CAMILLE VUILLEQUEZ

DESTINATION LÉMAN

Chargée de communication pour l'office de tourisme intercommunal Destination Léman depuis bientôt trois ans, Camille, originaire de Besançon, s'est rapprochée des Alpes durant le Covid avec cette envie de montagne et d'altitude. Passionnée par la photographie, elle met en lumière notre territoire et ses paysages incroyables et adore aller à la rencontre de ceux qui le font vivre.

« Travailler en office de tourisme, c'est un rêve, mais aussi un vrai défi : donner envie, attirer du monde, tout en veillant à préserver cet environnement unique et gérer les flux de visiteurs. »

Elle apprécie particulièrement cette sensation de vivre en vacances toute l'année. Chaque jour, la lumière sublime le Léman ou la Dent d'Oche d'une façon différente.

Créé en 2018, l'office de tourisme intercommunal Destination Léman a pour mission de promouvoir le territoire de Thonon agglomération. Des rives du Léman aux Hermones et aux Voirons, le territoire offre un terrain de jeu exceptionnel, propice à une multitude d'activités pour les visiteurs en quête de découvertes et d'évasion.

« Destination Léman s'adresse aussi aux habitants qui peuvent profiter de programmes d'activités, d'évènements et de conseils pour (re)découvrir leur région autrement. »

DESTINATION
LÉMAN
TOURISME & LOISIRS
destination-leman.com

SEPTEMBRE · DÉCEMBRE

Implantation d'un poste de distribution électrique publique

Le Conseil municipal consent à Enedis une mise à disposition sur la parcelle cadastrée section B n°548 Chemin des Mottes au lieu-dit « La Renaude Sud » pour permettre l'implantation d'un poste de distribution électrique publique, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 500€ au profit de la Commune.

Léman bouquet festival Convention de partenariat

Afin de définir les modalités de partenariat dans le cadre du festival cyclo-musical au bord du lac, l'association Léman bouquet festival et la commune d'Yvoire ont établi une convention pour les trois prochaines éditions qui auront lieu en 2025, 2026 et 2027. Il est rappelé qu'aucune participation financière n'est sollicitée pour l'organisation de cet évènement.

Ouverture des parkings

Les parkings municipaux, y compris les horodateurs seront gratuits pendant la période des fêtes de fin d'année, du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025.

Les délibérations et les procès-verbaux des conseils municipaux sont présentés dès qu'ils sont approuvés par le Conseil municipal sur le site :

www.yvoire.fr

Ils peuvent être envoyés par courrier sur simple demande.

Vous pouvez aussi recevoir les actualités de la commune en vous abonnant à la newsletter.

Intercommunalité Affaires scolaires

Lors de la séance du Conseil municipal de la commune d'Excenevex le 15 octobre 2024, un point concernant la compétence scolaire et notamment l'avenir de la commune d'Excenevex au sein du SIVU Excenevex-Yvoire a été abordé. Toutefois, à la lecture du compte-rendu, plusieurs inexactitudes ont été relevées. En outre, la commune d'Yvoire n'a pas été tenue officiellement informée. Le Conseil municipal prend acte de la décision du conseil municipal d'Excenevex de soutenir Madame le maire d'Excenevex pour mener les discussions et envisager, le cas échéant, la demande de transfert de compétence scolaire et extrascolaire au profit des communes d'Excenevex-Yvoire, et donc la dissolution du SIVU.

Agence postale communale

La convention pour la gestion de l'Agence postale communale a été renouvelée pour une durée de neuf ans. Actuellement gérée par l'office de tourisme, elle sera prochainement reprise par la Commune qui effectuera un recrutement à temps non complet pour en assurer la gestion. En contrepartie, une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle sera versée à la Commune.

Cimetière Reprise des concessions à l'état d'abandon

Pour remédier à la situation d'abandon de certaines tombes du cimetière et permettre à la Commune de récupérer des emplacements, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17 et 18, R 2223-12 et 23. La Commune ayant entammé cette procédure en 2021, et le deuxième et dernier constat visuel ayant eu lieu en octobre dernier, **trois concessions sont concernées** :

- Carré 4 · 1,
  M. Clerc Émile
  (M. Neyrac J.)
- Carré 4 · 7,
  M. Boccagny Alphonse
  (M. et Mme Boccagny)
- Carré 4 · 10,
  Me Muller Ida
  (M. et Me Muller)

Ainsi, à l'issue d'un arrêté, ces emplacements pourront être repris par la Commune et seront réaffectés pour de nouvelles concessions.

Tarifs du port 2025

Une hausse de 1,5% des tarifs annuels des droits d'amarrage dans les ports a été votée. Ces retombés permettent d'assurer le financement des travaux d'entretien des ports et de garantir un service de qualité aux plaisanciers.

Garage souterrain Compteurs électriques

Les véhicules électriques étant de plus en plus nombreux, la collectivité souhaite proposer à ses habitants la possibilité d'utiliser des compteurs électriques dans le garage souterrain des Bouchets au prix de 50€ *(plus le coût des consommations électriques)*.

FÉVRIER · MARS

Escaliers de la grange Plasson, déclaration préalable

Il est proposé de modifier la façade de la grange Plasson en procédant à la dépose de l'escalier extérieur situé du côté de la grande rue Paul Jacquier tout en conservant les piliers, le toit et le balcon afin de dégager le passage pour accéder à l'extérieur du village. L'entrée de la grange Plasson se ferait par l'escalier situé dans la cour, au sud du bâtiment. Ce bâtiment étant classé en catégorie 5, un accès est suffisant pour des groupes de moins de 20 personnes. Cette décision intervient en collaboration avec les services d'urbanisme, cet escalier n'étant pas une réalisation historique. La Maison de l'Histoire restera accessible et une déclaration de travaux sera soumise à l'Architecte des bâtiments de France.

Le L.I.E.N. Convention de partenariat

Association d'insertion sociale et professionnelle locale à but non lucratif, participant au développement du territoire en proposant aux collectivités territoriales l'achat d'heures d'insertion pour la réalisation de chantiers pédagogiques en environnement, il est convenu de renouveler la convention de partenariat.

Fourrière automobile Convention

Afin d'exécuter les opérations de fourrières des véhicules automobiles, le Conseil municipal autorise la signature d'une convention pour le fonctionnement de la fourrière avec l'entreprise Sas Color Auto à Douvaine.

Commune touristique

Le classement de la Commune en commune touristique est arrivé à expiration en 2021. Pour le renouveler, il convient de respecter trois critères :

- Disposer d'un office de tourisme classé.
- Organiser des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif.
- Disposer d'une capacité d'hébergement suffisante.

En bonne coordination avec l'Office de tourisme intercommunal Destination Léman, le Conseil a déposé un dossier de candidature.

Régie du port Création de tarifs

La grille des tarifs du port a été ajustée avec la création de nouveaux tarifs pour le port des pêcheurs en raison de nouveaux modèles de bateaux.

Correspondant Incendie et secours

Le Conseil municipal désigne monsieur Paul Jacquier-Durand, adjoint au Maire en charge des travaux, en tant que correspondant incendie et secours dans le cadre de la loi Matras.

Thonon agglomération Représentant pour les eaux pluviales

Dans le cadre du passage de la compétence « eaux pluviales » à Thonon agglomération, le Conseil municipal désigne monsieur Paul Jacquier-Durand en tant que représentant de la Commune dans le cadre du passage de la compétence « eaux pluviales » à Thonon agglomération.

Taux des taxes locales 2025

Le Conseil reconduit les taux d'imposition des taxes locales tels que fixés en 2024:

- ▸ Taxe foncière
  - · bâties 29,74%
  - · non bâties 64,79%
- ▸ Taxe d'habitation 14,75%

Locaux communaux affectés à la pêche professionnelle sur le lac

Suite à la demande de monsieur Mathieu Duflos de mettre fin à son activité de pêche, et considérant qu'il est indispensable que la Commune contribue au développement des activités socio-économiques liées à la pêche professionnelle sur le Léman en favorisant l'installation de nouveaux pêcheurs professionnels, particulièrement important pour la valorisation de la notoriété touristique d'Yvoire, le Conseil approuve le transfert des baux au bénéfice de messieurs Jordane Sauvinet et Fabien Jacquier, titulaires de la licence « Grande Pêche ».

Protection sociale complémentaire

Le décret n° 2022-581 de 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des collectivités territoriales au financement, pour chaque agent. Le Conseil s'engage dans cette démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire. Il mandate le CDG74 afin de mener la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

BUDGETS
2025

Budget principal

Section de **fonctionnement** — 2 382 000,50€

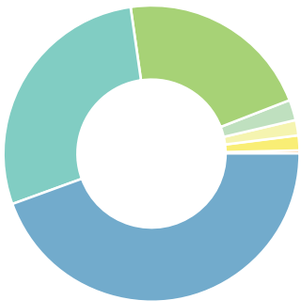

Dépenses de fonctionnement

012 Charges de personnel	1 059 000,00€	(44,5 %)
011 Charges caractère général	673 550,00€	(28,3 %)
65 Autres charges de gestion courante	509 260,00€	(21,4 %)
023 Virement SI	53 453,93€	(2,2 %)
66 Charges financières	39 838,78€	(1,7 %)
042 Opérations d'ordre	38 597,79€	(1,6 %)
67.68.014 Charges exceptionnelles	8 300,00€	(0,3 %)

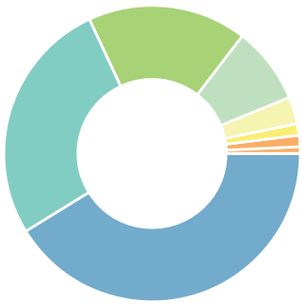

Recettes de fonctionnement

731.73 Impots, taxes, fiscalité	981 700,00€	(41,2 %)
70 Produits des services	639 500,00€	(26,8 %)
74 Dotations et participations	413 555,00€	(17,4 %)
002 Résultat fonctionnement rep.	200 000,00€	(8,4 %)
75 Autres produits de gestion	70 000,00€	(2,9 %)
013 Atténuation de charges	30 000,00€	(1,3 %)
042 Opérations d'ordre	29 724,00€	(1,2 %)
76.77 Produits financiers spécifiques	17 521,50€	(0,8 %)

Section **d'investissement** — 4 524 152,08€

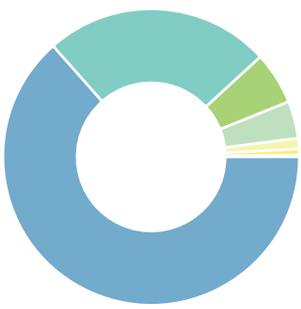

Dépenses d'investissement

23 Immobilisations en cours	2 871 699,92€	(63,4 %)
21 Immobilisations corporelles	1 117 820,96€	(24,7 %)
16 Emprunts et dettes	258 757,39€	(5,7 %)
20 Immobilisations incorporelles	184 000,00€	(4,1 %)
204 Subventions d'équipement	52 180,00€	(1,2 %)
040 Opérations d'ordre	29 724,00€	(0,7 %)
10.041 Dotations, op. patrimoniales	9 969,81€	(0,2 %)

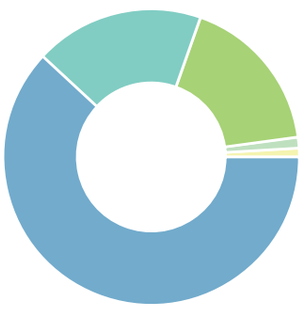

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution SI reporté	2 800 702,43€	(61,9 %)
13 Subventions d'investissement	836 757,00€	(18,4%)
10 Dotations fonds divers et réserves	789 9671,12€	(17,5 %)
021 Virement SF	53 453,93€	(1,2 %)
040.041 Op. d'ordre et patrimoniales	43 567,60€	(1,0 %)

Port de plaisance

Section de **fonctionnement** **726 953,54€**

Dépenses de fonctionnement

011 Charges caractère général	401 950,00€	(55,3 %)
042 Opérations d'ordre	105 541,75€	(14,5 %)
012 Charges de personnel	90 000,00€	(12,4 %)
023 Virement SI	70 229,36€	(9,7 %)
65 Autres charges de gestion courante	51 000,00€	(7,0 %)
67 Charges exceptionnelles	5 000,00€	(0,7 %)
66 Charges financières	3 232,43€	(0,4 %)

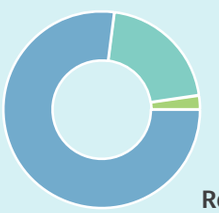

Recettes de fonctionnement

70 Produits des services	560 000,00€	(77,0 %)
002 Résultat de fonctionnement reporté	150 000,00€	(20,6 %)
042.75 Opérations d'ordre, autres produits	16 953,54€	(2,4 %)

Section d'**investissement** **957 308,04€**

Dépenses d'investissement

21 Immobilisations corporelles	738 108,86€	(77,1 %)
16 Emprunt et dettes assimilées	102 745,64€	(10,7 %)
23 Immobilisations en cours	80 000,00€	(8,4 %)
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00€	(2,1 %)
040 Opération d'ordre	16 453,54€	(1,7 %)

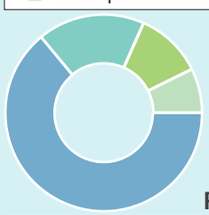

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution SI reporté	612 675,70€	(64,0 %)
10 Dotations, fonds divers et réserves	168 861,23€	(17,7 %)
040 Opérations d'ordre	105 541,75€	(11,0 %)
021 Virement SF	70 229,36€	(7,3 %)

Parcs de stationnement

Section de **fonctionnement** **759 298,17€**

Dépenses de fonctionnement

011 Charges caractère général	507 800,00€	(66,9 %)
012 Charges de personnel	160 000,00€	(21,1 %)
042 Opérations d'ordres	45 471,08€	(6,0 %)
023 Virement SI	38 818,13€	(5,1 %)
65.66 Autres charges de gestion	4 008,96€	(0,5 %)
67 Charges exceptionnelles	3 200,00€	(0,4 %)

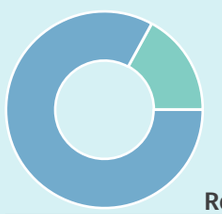

Recettes de fonctionnement

70 Produits des services	630 000,00€	(83%)
002 Résultat de fonctionnement reporté	129 298,17€	(17%)

Section d'**investissement** **748 359,01€**

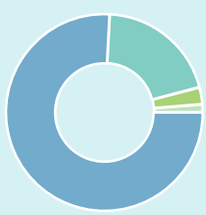

Dépenses d'investissement

21 Immobilisations corporelles	567 525,68€	(75,8 %)
23 Immobilisations en cours	150 000,00€	(20,1 %)
16 Emprunts et dettes assimilées	20 833,33€	(2,8 %)
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00€	(1,3 %)

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution reporté	464 069,80€	(62,0%)
10 Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00€	(26,7 %)
040 Opérations d'ordre	45 471,08€	(6,1 %)
021 Virement SF	38 818,13€	(5,2 %)

RETOUR SUR...

08 - 10 - 24

YVOIRE EN ROSE
PORT DE PLAISANCE

La journée de dimanche au port de plaisance d'Yvoire dans le cadre de la campagne nationale d'octobre rose a tenu toutes ses promesses.

Les associations d'Yvoire en première ligne

Les marches et courses organisées par l'association du Gym-Jazz ont connu un franc succès. Malgré la pluie, plus de cent cinquante participants ont apprécié les différents parcours proposés.

Belle réussite également pour le stand de petite restauration rapide et buvette tenu par l'association ASLC grâce à de délicieuses flammekueches et pizzas.

Y'voir et lire a tenu toute sa place dans le déroulement de la journée avec une magnifique Broc'aux livres.

Enfin, le Sauvetage d'Yvoire a mis à disposition ses canots pour faire découvrir la rame traditionnelle pour le bonheur de toutes les personnes désireuses de faire un petit tour sur le lac. Quatre sections de sauvetage des bords du lac étaient également présentes : Thonon, Sciez, Amphion et Hermance. Une course au chrono pour les cinq sections a été organisée ainsi qu'une course en ligne avec trois bateaux. Un véritable spectacle pour clôturer ce moment festif et cordial.

La belle mobilisation de tout un village avec ses associations, ses restaurateurs et commerçants, et ses habitants ont permis d'apporter un véritable soutien au Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein des Savoie.

10 - 10 - 24

LES VOILES D'YVOIRE

2e ÉDITION

Yvoire a mis à l'honneur les voiles classiques en alignant 43 bateaux de series Olympiques :

Star, Lacustre, 6.5 M SI, 6MJ, 8 MJ et Godinet.

Cet événement est une véritable célébration de l'élégance nautique ; des voiliers emblématiques et des équipages passionnés étaient réunis sur les eaux scintillantes du Léman. Le public a pu découvrir l'atmosphère unique de ce rendez-vous incontournable pour les amoureux de la tradition et de la compétition sur le lac.

Un concours photo a rassemblé de nombreux participants dont les meilleurs clichés ont été exposés à Genève à l'espace Diorama.

La 3e édition est déjà en train de se préparer pour le second week-end d'octobre 2025.

11 - 11 - 24

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

PLACE DE LA MAIRIE

Quand l'histoire donne une leçon...

Lazare Ponticelli s'est éteint le 12 mars 2008, à l'âge de 110 ans. Il était officiellement le dernier combattant français de la Première Guerre mondiale, trois mois après la disparition de Louis de Cazenave. Ceux qu'on appelait les « poilus » de la Grande Guerre ne sont plus. Dans ce contexte, comment redécouvrir et éclairer le sens de la commémoration ?

La journée nationale commémorative a pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour la liberté. Elle invite au rassemblement civique. D'une part, elle rend hommage aux victimes civiles et militaires durant les guerres. D'autre part, elle veut transmettre aux jeunes générations la mémoire des conflits du XXe siècle. Le témoignage des derniers vétérans perd connaissance dans la conscience collective. La mémoire risque de tomber dans l'oubli collectif *(ou l'indifférence collective)*.

De gauche à droite, Christian Breuza, maire de Nernier · Anne-Cécile Violland, députée de la 5e circonscription de Haute-Savoie · Aline Duret, première adjointe · Jean-François Kung, le maire.

La cérémonie commémorative fait pourtant acte de résistance, en adressant un message de paix à l'humanité, à l'instar de Lazare Ponticelli, quand il rencontrait des jeunes lycéens :

« Il ne faut plus faire la guerre, c'est un fléau. »

L'espérance et la paix nous lancent un ordre de mobilisation générale pour lire, éduquer, transmettre, dialoguer...

14 - 12 - 24

VISITE CHEZ LES AINÉS

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE

Une belle attention avant les fêtes

Un coffret cadeau est apporté chaque année par les membres du CCAS d'Yvoire et les conseillers municipaux chez les habitants de plus de soixante-dix ans. Accompagnée d'une jolie carte préparée par les enfants des écoles d'Excenevex-Yvoire, cette attention est toujours la bienvenue et permet également de partager un moment à l'approche des fêtes de fin d'année.

Et après les fêtes...

Suite au succès de la première édition, la Commune a organisé le 26 janvier dernier la projection du nouveau film de Bernard Thorens à la Maison des associations. Suivie de la dégustation de la galette des rois, cette séance fut appréciée de tous.

YVOIRE

15 - 12 - 24

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

PLACE DU THAY

Un rendez-vous incontournable

Dans la salle communale d'Yvoire, Sébastien Gerlier, alias Ratatouille, a ouvert cette journée festive par un spectacle drôle, apprécié des jeunes enfants. Puis le Père Noël et ses chevaux ont mené le défilé aux lampions dans les ruelles d'Yvoire. Sur la place du Thay, le Maire a prononcé son discours en mettant en avant l'obtention récente du renouvellement des 4 Fleurs et le prix national reçu pour la mise en valeur du patrimoine. Il a salué le travail de toute une équipe et remercié les habitants et les commerçants pour leur participation. Enfin, le début de soirée était animé par les Tradimusique et la Poêle géante pour un repas chaud et une ambiance festive.

22 - 03 - 25

NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS EXCENEVEX-YVOIRE

INAUGURATION À EXCENEVEX

Afin d'offrir des conditions d'exercice adaptées à leurs besoins, la petite caserne située rue de la fontaine sur la commune d'Excenevex a été rénovée et agrandie. L'inauguration s'est déroulée en présence du président du Conseil d'administration du Sdis (*Service départemental d'incendie et de secours)* Martial Saddier, les maires d'Yvoire et d'Excenevex, Jean-François Kung et Chrystelle Beurrier, et le colonel hors classe Nicolas Marillet. À noter également la présence de madame Sabine Oppilliart, sous-préfète l'arrondissement de Thonon-les-bains, dont le décès est survenu brutalement quelques jours plus tard, le 26 mars.

La caserne, comprenant 25 sapeurs pompiers, méritait un agrandissement. L'existant a été surélevé et une nouvelle surface de 90m² a été ajoutée permettant de créer des vestiaires, une salle de réunion, un espace de repos et une cuisine. Pour rappel, le financement de ces travaux a été pris en charge à hauteur de 70% par le SDIS, 15% par la commune d'Excenevex et 15% par la commune d'Yvoire.

DÉCÈS DE MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE

À l'âge de 49 ans, Madame Sabine Oppilliart, qui avait pris ses fonctions de Sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-bains le 8 juillet 2024 est décédée brutalement le 26 mars 2025.

Elle avait exercé dans le territoire de Belfort ainsi qu'en Haute-Garonne et en Outre-Mer. Elle était la 61e Sous-préfète de cet arrondissement, après Emmanuel Coquand, et particulièrement appréciée par ses pairs.

24 - 01 - 25

MÉDAILLES D'HONNEUR

MAISON DES ASSOCIATIONS

Afin de célébrer la nouvelle année, le Maire a souhaité rassembler les agents de la commune et les Élus autour d'une soirée dinatoire. L'occasion de remercier l'investissement et le travail de chacun et aussi de remettre une médaille d'honneur à trois collaborateurs, pour leur mérite et leur ancienneté dans la fonction publique territoriale. Dominique Thiollay, conseillère municipale, investie dans la vie du village notamment à travers l'organisation des évènements, a été saluée pour son dévouement.

De gauche à droite : Claudine Bron-Frontanaz, chargée d'urbanisme et état civil · Christian Baillif, responsable du fleurissement · Valérie Mouchet, chargée du suivi des dossiers · Dominique Thiollay, Élue en charge de l'organisation des évènements · Ghislaine Willemin, adjointe au Maire en charge des ressources humaines.

Claudine Bron-Fontanaz

Recrutée le 1er octobre 1999 en qualité d'agent d'entretien contractuel, pour la commune d'Yvoire et le SIVU Excenevex-Yvoire, Claudine a rapidement étendu ses responsabilités à la surveillance des élèves et à la gestion administrative des services périscolaires notamment dans le cadre du transport scolaire. Toujours prête à relever de nouveaux défis, elle intègre à temps complet la commune d'Yvoire à partir du 1er octobre 2012 avec pour missions la prise en charge de l'accueil physique et téléphonique à la mairie et de la régie périscolaire des écoles. Un rôle essentiel dans la gestion quotidienne des services publics, qu'elle a toujours exercé avec une grande efficacité et un accueil toujours très chaleureux. Au fil du temps, elle a élargi ses compétences en prenant en charge des dossiers importants pour la commune, tels que ceux relatifs à l'urbanisme, aux élections et à l'état-civil. Le Maire a tenu à la remercier pour toutes ces années de dévouement, de travail et de bonne humeur.

Merci !

Valérie Mouchet

Recrutée le 16 mars 1998 en tant qu'agent administratif contractuel auprès du SIVOM du Bas-Chablais, Valérie a un parcours professionnel riche et varié au sein d'une collectivité qui a évolué au fil du temps *(devenue CCBC le 1er janvier 2004, puis Thonon Agglomération le 1er janvier 2017)*. Elle a développé des compétences et des connaissances lui permettant de travailler de manière autonome auprès du Directeur général des services jusqu'en décembre 2006. Par la suite, elle a occupé le poste d'assistante du Directeur des services techniques, élargissant ainsi ses missions, notamment dans les domaines des finances et des marchés publics. À la création de Thonon agglomération, elle a intégré une équipe de quatre assistantes administratives, chargée de soutenir les services techniques dans quatre domaines distincts. Valérie a intégré notre équipe le 19 septembre 2022, où elle assure des fonctions de secrétariat général, de gestion administrative et financière, ainsi que le suivi des dossiers de travaux.

Merci !

Christian Baillif

Présenté dans le précédent numéro du Quoi de Neuf?, Monsieur le maire revient sur son parcours. Recruté le 1er mai 1997 en qualité d'agent technique contractuel au sein des services techniques de la commune d'Yvoire. il a pris en charge les fonctions d'agent technique, avec notamment des missions liées à la surveillance des voies publiques, dès sa stagiairisation, le 1er octobre 1997. Très investi dans le domaine du fleurissement, Christian a su se former tout au long de sa carrière et a progressivement pris la responsabilité du fleurissement de la commune d'Yvoire qui porte fièrement le label 4 fleurs depuis 1982.

Merci !

ACTUALITÉS

[SIVU DES ÉCOLES]

Élèves, enseignants et équipes de cantine, tous engagés dans la réduction du gaspillage alimentaire.

En février, le SIVU des écoles a signé une convention avec Thonon agglomération pour l'installation d'un site de compostage au sein du groupe scolaire. Ces composteurs, placés à proximité des cuisines pour faciliter le travail des agents et installés sur un espace enherbé, permettront de réduire significativement la quantité de biodéchets finissant aux ordures ménagères. Les enseignants et le personnel du SIVU accompagneront les enfants dans cette démarche éco-responsable en les sensibilisant au tri des biodéchets. Par petits groupes, ils auront ainsi l'opportunité de déposer les déchets alimentaires des repas dans les composteurs. Le compost ainsi obtenu sera ensuite valorisé par les services techniques pour enrichir les plantations dans les cours et aux abords des écoles. Par son choix de traiter ses biodéchets sur place, le SIVU des écoles rejoint ainsi les 14 groupes scolaires du territoire déjà engagés dans la loi AGEC *(loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire)* de janvier 2024. »

Information

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, et dans le but de sécuriser les abords du groupe scolaire, Madame le maire d'Excenevex a pris la décision, par arrêté municipal, de fermer une partie du chemin des Prillets à la circulation des véhicules.

Des barrières sont en place le matin de 8h à 9h et le soir de 16h à 17h afin d'empêcher les véhicules de circuler.

[EXPOSITION]

« Sport et déchets : le match de notre avenir »

Réalisée dans le cadre du programme d'actions locales de réduction des déchets, Joseph Déage, vice-président en charge de la politique de prévention, du tri, de la collecte et de la valorisation des déchets de Thonon agglomération est à l'initiative de l'exposition itinérante de photographies « Sport et déchets : le match de notre avenir ». À travers une série de clichés saisissants, cette exposition met en lumière le lien entre la pratique sportive et la réduction des déchets en soulignant les défis et les solutions pour un avenir plus responsable. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 11 avril à Excenevex. Cet événement a marqué le lancement de la consultation publique sur le programme d'actions locales de réduction des déchets : purpoz.com/project/reduire-nos-dechets-tout-un-programme/consultation/consultation/consultations. L'exposition sera installée sur la place de la Mairie à Yvoire du lundi 30 juin au samedi 6 juillet 2025.

[DOMAINE ARBOR & SENS]

Des travaux de grande ampleur

La pose de la première pierre, instant symbolique qui annonce le démarrage des travaux, a été célébrée le 8 octobre dernier sur le site du futur domaine Arbor & sens, au 434 route d'Excenevex à Yvoire. Ce seront 66 logements dont 37 en accession libre répartis dans quatre bâtiments, 12 villas jumelées par le garage et 5 locaux d'activités qui seront livrés courant 2026. Des zones de stationnement aériennes et en sous-sol seront également proposées.

Baptiste Laballe, 58 Bis Architectes et Pierre Romano, dirigeant-associé Betrim

Connaissez-vous le Bail Réel Solidaire ?

L'achat en bail réel solidaire *(BRS)* est une solution d'accession à la propriété qui permet, sous conditions de ressources, de devenir propriétaire en zone tendue à des prix attractifs.

C'est un dispositif totalement encadré et sécurisé par la loi permettant d'acheter un logement en louant le terrain sur lequel l'immeuble est construit. Le terrain est acheté par un organisme de foncier solidaire *(OFS, organisme à but non lucratif agréé par le Préfet de Région)*, qui propose des logements de 25 à 50% moins chers que le prix du marché. Aussi, on devient propriétaire de l'appartement et de ses annexes *(garage...)* pour une période de 99 ans.

Conditions

Le BRS est réservé aux ménages dont les ressources ne dépassent pas un seuil fixé pour chaque zone ; ces plafonds sont mis à jour chaque année sur le site du gouvernement. Le logement doit être votre résidence principale et la demande doit être examinée par l'OFS.

Et en cas de revente?

La valeur du bien est estimée par l'OFS, en fonction de son état, et des aménagements faits *(par exemple cuisine équipée)* ainsi que l'évolution du marché local *(indice INSEE)*. De plus, si au bout d'un an le logement n'a pas trouvé preneur, alors l'OFS le rachète. C'est la certitude de pouvoir réaliser votre transaction.

Jean-François Kung, le Maire, et Aline Duret, Première adjointe.

[NOUVEAUX AGENTS À YVOIRE]

Services techniques

MANUEL OLIVEIRA

Depuis le 4 mars 2024, c'est avec le sourire et des compétences solides que Manuel a rejoint l'équipe des services techniques de la commune d'Yvoire.

Arrivé de la région parisienne, il s'est installé non loin du village il y a tout juste deux ans. Son poste est particulièrement polyvalent. Son adaptation et son implication en font un collaborateur sérieux.

Bienvenue!

Services techniques

JONATHAN PONTHET

Jonathan a rejoint la commune d'Yvoire le 2 décembre 2024 au sein de l'équipe des services techniques.

Grâce à son expérience, il s'est rapidemment intégré à l'équipe et apprécie particulièrement son environnement de travail. Après plusieurs saisons sur la commune d'Excenevex dans le secteur public et privé, il compte désormais parmi les agents de la commune d'Yvoire.

Bienvenue!

Services administratifs

ESMÉRALDA PISANU

Responsable des ressources humaines et de la comptabilité de la Commune, Esméralda a réjoint les services administratifs le 27 mai 2024 à la suite d'une mutation.

Native de la région, elle a occupé le poste d'adjointe à la responsable des ressources humaines de la commune de Douvaine pendant plusieurs années. C'est donc avec de sérieuses connaissances qu'Esméralda s'est intégrée à l'équipe.

Bienvenue!

[CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE HAUTE-SAVOIE]

Les communes d'Excenevex et Yvoire accueilleront le 78e congrès de l'Union départementale des Sapeurs-pompiers de Haute-Savoie le samedi 21 juin 2025.

Cet évènement se déroulera dans les rues du village et sur la plage de la commune d'Excenevex. Une multitude d'animations est prévue et le programme de cette journée sera publié prochainement.

yvoire.fr

HAUTE-SAVOIE UNION 74 DÉPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS

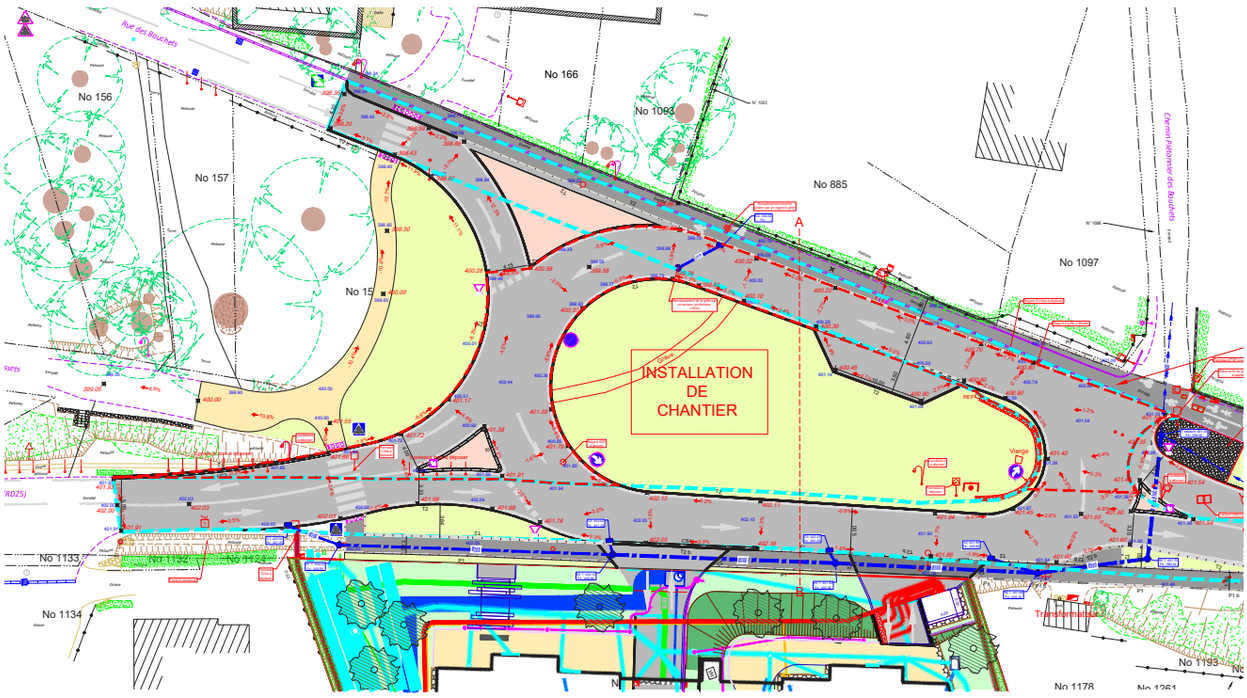

[COMMISSION TRAVAUX]

Carrefour des Rossets, aménagements

Le conseil municipal a approuvé en décembre dernier le projet d'aménagement du carrefour des Rossets. L'aménagement du carrefour se fera en deux étapes. La première débutera au printemps 2025 et la seconde en 2026 *(plan des aménagements ci-dessus).*

Chemin des Mottes

La réfection de la première partie du Chemin des Mottes est terminée.

Le conseil municipal tient tout particulièrement à remercier les riverains pour leur patience et leur compréhension suite au retard des travaux (généré par des travaux non programmés d'Enédis).

Adhésion au programme de reconnaissance de certification forestière

Il est nécessaire pour la commune d'Yvoire d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Le conseil municipal s'est montré favorable au respect des principes de ce programme :

- Mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Auvergne Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire.
- Signaler toute modification concernant les forêts communales et sectionales engagées dans la démarche PEFC.

L'ONF est chargé de mettre en œuvre, sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) de la presqu'île du Léman

Le massif forestier de la presqu'île du Chablais, qui s'étend principalement sur les communes de Messery, Excenevex, Massongy, Chens-sur-Léman, Nernier, Yvoire et en partie Douvaine et Sciez, est majoritairement composé de forêts privées très morcelées. L'association syndicale libre de gestion forestière *(ASLGF)* de la Presqu'île du Léman regroupe les propriétaires privés de ces parcelles forestières afin de constituer une unité de gestion pour mettre en place une gestion durable de leurs forêts. La commune a un intérêt à y adhérer pour ses petites parcelles communales boisées enclavées par les parcelles forestières privées qui représentent 8 619m². Le conseil municipal, lors de la séance du 9 décembre 2024, a décidé d'adhérer à l'association et d'en respecter les statuts.

Végétalisation de la Place de la mairie

Dans le prolongement des travaux engagés précédemment sur la place de la mairie, la végétalisation de l'espace, programmée tout début avril, a été réalisée en partenariat avec le maître d'œuvre ADP Dubois. Quatre arbres dont un tilleul de crimée, un érable, un cerisier à fleurs et un févier d'Amérique ainsi que des massifs de plantes vivaces ont été ajoutés. L'amphithéâtre de verdure accueillera quant à lui des arbres fruitiers.

La rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, son extention, la création d'un amphithéatre de verdure et de sanitaires publics en nombre suffisant pour l'accueil des visiteurs, font de ce nouvel espace un lieu apaisé adapté aux normes actuelles.

[ADRESSAGE]

Procédure de régularisation

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus. Pour tous, c'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne. En somme, c'est une nécessité et une obligation depuis 2024 !

La Commune d'Yvoire a sollicité la Poste afin d'étudier le nouvel adressage. Il s'agit d'une démarche assez longue à mettre en place ; des informations plus précises seront transmises ultérieurement sur le site de la Commune. En attendant, voici les démarches auxquelles se préparer pour ceux dont l'adresse sera modifiée :

pour les particuliers

Fournisseurs d'énergie
France travail
Sécurité sociale
Service des impots
Service en charge des cartes grises
Service des eaux
Banques et assurances
Opérateur

pour les professionnels

Services fiscaux · Insee · Urssaf
DGFiP
Greffe · Chambre des métiers
Service en charge des cartes grises
Mise à jour de votre K-Bis

pour les associations

Préfecture ou
Sous-préfecture du siège social

[LES FORÊTS DE DEMAIN]

Suite à l'expertise réalisée en 2024 sur les arbres des parc des Bouchets et du parc des Mollards, dont le dossier est consultable à la mairie, une coupe d'arbres est nécessaire afin de garantir la sécurisation des lieux. En effet, ces secteurs sont traversés par des sentiers ouverts au public. Le parc des Bouchets est bordé par le cimetière au sud, le parking à l'ouest et la plage au nord. Le talus en amont de la plage présente des zones d'érosion nécessitant une attention particulière.

C'est pourquoi, l'Office national des forêts, intervenant dans le cadre de son assistance technique et administrative, propose un schéma de plantation avec un regarni par îlot d'avenir de 15 à 20 plants pour chaque îlot avec pour objectif 400 à 500 plants d'ici cinq ans. De plus, un complément par plantation d'arbres isolés est envisagé pour garantir l'aspect paysager du site.

Un projet pédagogique à venir

Les enfants des écoles d'Excenevex-Yvoire vont pouvoir participer à ce nouvel aménagement.
Les directrices Madame Lebeaux et Madame Mérias, en collaboration avec l'équipe enseignante, sont favorables à l'organisation de sessions de plantations avec les enfants.
Ces ateliers, organisés par l'ONF, permettront également la mise en place d'un arboretum.

ICI, L'ONF ET LA COMMUNE D'YVOIRE FONT RENAÎTRE LA FORÊT

Les arbres dépérissent
Jaunissement ou rougissement des cimes, perte des feuilles ou des aiguilles... Ici, comme ailleurs, les arbres souffrent de l'accélération du changement climatique ou des conséquences du manque d'eau, attaques de parasites, décollement d'écorces, mortalité... Depuis 2018, en France, des milliers d'hectares de forêts sont touchés par ces dépérissements.

La coupe s'impose
À ce stade de dépérissement, la coupe des arbres doit être rapide afin de lutter contre la propagation des parasites au reste de la forêt *(en cas d'épidémie)* et afin d'éviter que leur bois soit trop endommagé pour être utilisé *(dans la construction ou l'ameublement par exemple)*.

La repousse !
Les forestiers aident la forêt à se reconstruire, de manière naturelle lorsque cela est possible *(régénération naturelle)*, ou en plantant des arbres si nécessaire. L'ONF veille à diversifier les essences au sein de la forêt et à introduire des espèces d'arbres plus résistantes au réchauffement climatique : chêne pubescent, érable champêtre, cèdre de l'Atlas ou encore pin Salzmann...

Nouveau paysage forestier
Dans cinquante ans, temps de la repousse, la forêt ne ressemblera plus à celle d'aujourd'hui... Mélanges d'essences, arbres de différents âges, îlots de vieux bois et réserves biologiques pour abriter la biodiversité... Les forestiers de l'ONF diversifient leurs actions pour rendre les forêts plus résistantes et permettre aux générations futures de bénéficier de leurs bienfaits.

CARPE DIEM

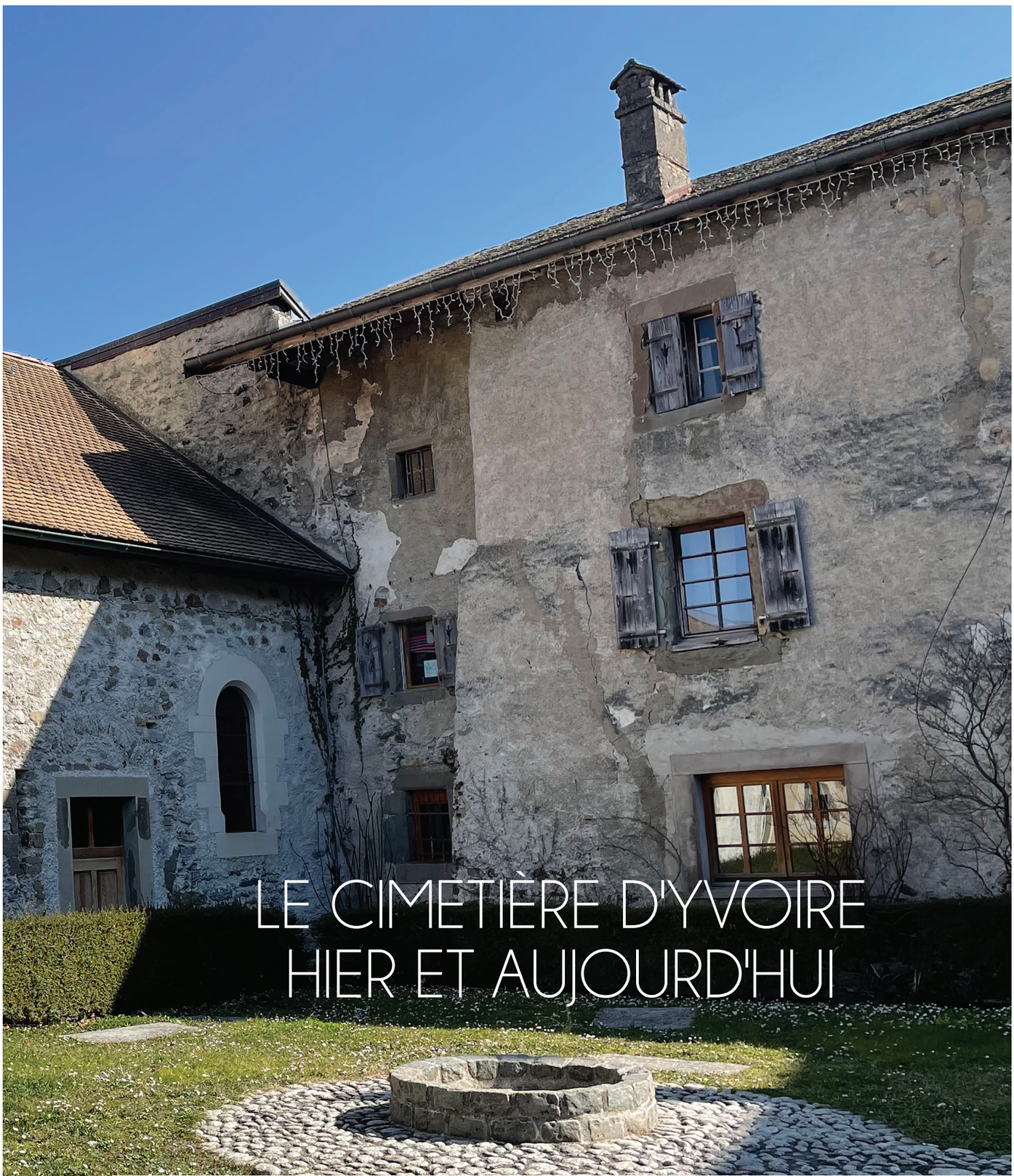

LE CIMETIÈRE D'YVOIRE HIER ET AUJOURD'HUI

Le cimetière est un espace qui connaît depuis une dizaine d'années des mutations règlementaires constantes sous l'impulsion des évolutions sociétales. L'essor de la crémation, l'éloignement des familles qui conduit à un abandon des sépultures anciennes ou à un regroupement de sépultures, l'évolution des rites funéraires... Le cimetière est un environnement juridique et physique à la croisée des chemins. À Yvoire, malgré le charme des lieux, beaucoup de sépultures semblent à l'état d'abandon tandis que peu d'emplacements sont disponibles pour de prochaines inhumations. La Municipalité a décidé d'agir et sensibilise ses habitants.

L'ANCIEN CIMETIÈRE

NOUS PARLE ENCORE...

En septembre 1250, une bulle pontificale d'Innocent IV atteste de l'église primitive d'Yvoire, laquelle est sous le contrôle des chanoines réguliers de l'abbaye de Filly *(parmi six autres, dont Excenevex et Nernier)*. Pour le comte Amédée de Savoie faisant l'acquisition d'Yvoire en 1306, la « construction d'une nouvelle » église est aussi importante que les travaux du nouveau château. Avant 1308, l'édifice religieux est en fait une petite chapelle, probablement adossée au rempart.

Fermez les yeux un instant, et imaginez l'emplacement du cimetière, là où il était jusqu'en 1854 : il entourait alors tout bonnement notre église. À l'intérieur de celle-ci, il en occupait même l'espace. On trouvait des tombes médiévales sous son plancher. Défunts, nobles et roturiers, y avaient leur place. On suivait la messe sur son banc, installé juste au-dessus du caveau familial. On enterrait donc les défunts à l'intérieur de l'église aussi bien qu'à l'extérieur. Au Moyen Âge, la vie au village était à cimetière ouvert, pourrait-on dire. On se déplaçait, on vivait, on mangeait, « au milieu » des défunts. Le rapport à la mort était assumé, omniprésent et quasi spirituel, indépendamment des convictions religieuses.

Entourée de son cimetière, l'église sera agrandie, transformée, parfois malmenée au fil des siècles. De 1536 à la fin du siècle, la Réforme protestante règne sur tout le Chablais, à la suite de l'invasion bernoise. Le traité de Lausanne, signé en 1564 entre Berne et le duc de Savoie, ouvre une voie à François de Sale, alors tout jeune prêtre, pour convertir les Chablaisiens à la foi catholique.

Au XVIIe siècle, un incendie de l'église d'Excenevex oblige le rattachement de la paroisse à celle d'Yvoire. Milieu du XIXe siècle, dans un contexte d'accroissement démographique et de rivalités entre les deux paroisses, Excenevex obtient la séparation d'avec Yvoire.

L'ancien cimetière est déplacé à l'extérieur du bourg en 1854, pour faire place à la construction du clocher à bulbe *(1854 à 1856)*. Encore au temps du Royaume de Piémont-Sardaigne, nous ne sommes qu'à six années du rattachement définitif de la Savoie à la France.

Témoin de l'histoire de France, l'ancien cimetière d'Yvoire peut encore nous parler. Saint Pancrace, martyr à Rome vers l'an 304 et à qui notre église est dédiée, veille tout particulièrement sur nos enfants. Les êtres chers disparus continuent de veiller sur nous, garants d'une transmission...

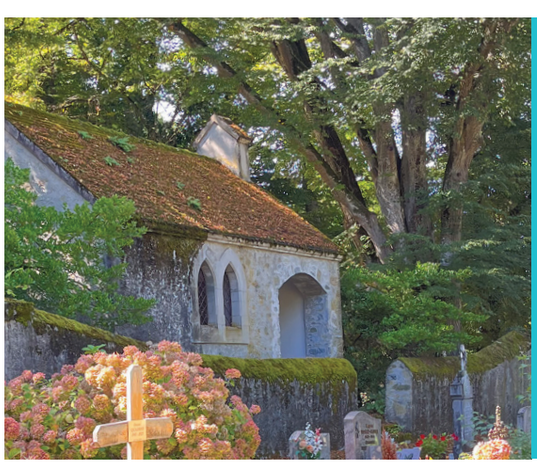

LA CHAPELLE DANS LE CIMETIÈRE

Vous ne pouvez pas ne pas la remarquer.
Elle communique avec le cimetière communal.

Construite à partir de 1876 pour abriter le caveau de la famille Bouvier d'Yvoire, elle fut agrandie entre 1934 et 1937, avec adjonction de quarante-six casiers, construits sur trois niveaux.

En 1999, l'oratoire familial trouve un éclairage particulier grâce au percement d'une fenêtre orientale, embellie d'un vitrail et d'une décoration murale.

GÉRER LE MANQUE DE PLACE

DES DÉCISIONS À PRENDRE

Retour sur la réunion publique

La municipalité d'Yvoire a informé ses habitants que certaines sépultures présentes dans le cimetière ne répondaient plus aux prescriptions légales pour être maintenues en l'état.

Soucieuse également de préserver une égalité entre ses usagers et le bon ordre et la décence des lieux, la Commune a décidé d'engager un programme de mise en conformité du cimetière visant l'ensemble des sépultures sans titre de concession relevant du régime du terrain commun. Cela signifie que plusieurs opérations interviendront dans le cimetière dans les prochaines saisons.

C'est pour garantir les actions qui seront menées que la municipalité a décidé d'être accompagnée, tout au long de ces procédures visant la mise en conformité du cimetière, par un cabinet d'ingénierie et conseil auprès des collectivités territoriales, spécialisé en gestion des cimetières. Madame Goncalo, juriste conseil auprès du groupe Elabor, était présente lors de la réunion publique organisée le 13 mars 2025 à la maison des associations afin d'informer et de répondre aux questions des habitants.

Il apparait important de rappeler qu'une concession funéraire dont le montant n'a jamais été acquitté est en droit un terrain commun, et comme tel, il obéit aux règles de reprise des terrains communs et non à celles des concessions.

Reprise des sépultures à l'état d'abandon

Sur les douze emplacements référencés dans la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon menée en 2021, plus de la moitié ont pu être remis en état et ainsi sortir de ce processus. Pour les trois restant à l'état d'abandon, ces emplacements feront l'objet d'un arrêté pour procéder à leur renouvellement.

Création d'un ossuaire

C'est l'entreprise Constantin menuiserie, située à Messery, qui a apporté les travaux nécessaires pour transformer l'abri de jardin du cimetière en ossuaire communal. Il est alors sécurisé et permettra d'accueillir, de manière individuelle, les reliquaires contenant les restes mortuaires d'un défunt. Son affectation est définitive et perpétuelle ; l'ossuaire est la dernière demeure. Un registre sera tenu dans les bureaux de la Mairie.

Nouveaux colombariums

Face à l'essor de la crémation, et afin d'augmenter les capacités du cimetière, les colombariums existants ont été agrandis et deux nouveaux espaces de douze cases chacun ont été créés.

Informations

Qui est ayant-droit pour être inhumé dans le cimetière ?

- Les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile.
- Les personnes résidantes sur la commune ou qui ont droit à une sépulture de famille.
- Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune.

Qu'est-ce que le terrain commun ?

C'est la partie du cimetière permettant l'inhumation d'un seul défunt, pendant cinq ans, sans contrepartie pécuniaire.

Qu'est qu'une concession ?

C'est un contrat entre la commune et un particulier lui permettant un droit de jouissance privatif d'une parcelle de terrain dans le cimetière communal *(domaine public)* pour y fonder sa sépulture et celle de ses enfants ou successeurs. Elle peut être individuelle ou collective, seule la ou les personnes désignées expressément dans l'acte de concession ont le droit de s'y faire inhumer.

Tarifs et durées des concessions à Yvoire

- Trentenaire : 300€ le m^2
  (750€ pour un emplacement)
- Cinquantenaire : 600€ le m^2
  (1 500€ pour un emplacement)

A échéance, le concessionnaire dispose d'un délai de deux ans pour envisager un renouvellement ; passé ce délai, le terrain est de nouveau disponible pour la Commune.

Les emplacements dits « Terrains Communs » à régulariser

Lors du conseil municipal du mois de mai, les Élus vont déterminer les modalités envisagées pour la régularisation des terrains communs en laissant la possibilité aux familles d'acheter une concession sur ces emplacements *(représentés en bleu clair sur le plan ci-dessous).*

Extrait du règlement

Article 1 · 1, accès
Le cimetière est ouvert en permanence. Cependant, les portes doivent être impérativement fermées après chaque usage, afin d'éviter toute divagation d'animaux dans son enceinte. Les animaux, même tenus en laisse, n'y sont pas admis.

Article 4 · 4, attribution des concessions
L'octroi de concession est subordonné au règlement préalable du tarif en vigueur.

Article 4 · 5, choix de l'emplacement
Le concessionnaire ne pourra choisir ni l'emplacement, ni l'orientation de sa concession et devra respecter les consignes d'alignement qui lui seront données.

Article 4, le contrat de concession
Les familles ont le choix entre une concession individuelle, pour la personne expressément désignée ; une concession familiale, pour le concessionnaire et l'ensemble de ses ayants-droit ; ou une concession collective, pour les personnes ayant expressément été désignées en filiation directe ou sans lien parental mais avec des liens affectifs.

Sauf stipulations contraires formulées par le concessionnaire, les concessions seront accordées sous la forme de concession dite « famille ». Le cas échéant, le caractère individuel ou collectif devra être mentionné.

Article 6 · 7, entretien des sépultures
Les concessionnaires ou les ayants-droit s'engagent à maintenir l'emplacement qui leur a été attribué en bon état d'entretien, les ouvrages en bon état de conservation et de solidité afin qu'il ne soit pas nui à la décence du cimetière ni à la sécurité des personnes et des biens.

Article 8, renouvellement des concessions
Les demandes de renouvellement sont reçues pendant la dernière année de la période en cours. Le concessionnaire ou héritier pourra encore user de son droit de renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de deux ans. Si la concession n'est pas renouvelée, le terrain fera retour à la commune, soit deux ans après l'expiration de la concession, soit après l'expiration du délai de rotation afférent à la dernière inhumation.

GRANGE À LA MARIE

artistes · saison 2025

rue de l'église, Yvoire
entrée libre

02 mai 12 mai	Louis Ryan
16 mai 26 mai	Kristina Guelazonia
30 mai 09 juin	Julien Joselon
13 juin 23 juin	Brigitte Rochas
27 juin 07 juillet	Johann Touanen
11 juillet 21juillet	Émilie Pandreau
25 juillet 04 août	Marie-France Girard-Clerc
08 août 18 août	René Favre
22 août 01 sept.	Clara Tissot
05 sept. 15 sept.	Didier Samson
19 sept. 29 sept.	Nathalie Laforge & Nathalie Insomby

BERNARD THORENS

LA MÉMOIRE DE NOTRE VILLAGE

La famille Thorens est l'une des plus anciennes d'Yvoire. Au début de notre entretien, Bernard a à cœur de nous rappeler les autres lignées importantes de notre village : familles Canton, Champoury, Duchêne, Magnin, Novel. L'histoire d'Yvoire le passionne autant que les gens qui animent la vie de la commune. L'ancien conseiller municipal *(1989-1995)* nous livre son récit…

Bernard quitte l'école à l'âge de quatorze ans, pour apprendre le métier de plombier dans une entreprise genevoise, en 1962. Plombier est sa première profession, avant d'être cuisinier et de créer à Yvoire son propre restaurant *(Le Goléron, 1973)*. Entre-temps, il intégrera la Compagnie générale de navigation *(CGN)* en tant que batelier et soudeur au chantier de Lausanne.

LE TEMPS DU VIVARIUM

1986 . 2005

Tout-petit, Bernard nourrit secrètement un rêve : créer un vivarium à Yvoire. Son cœur est même en Afrique. Déterminé, il mènera à bien son projet.

Dès 1986, l'aventure commence, du montage du dossier jusqu'à l'ouverture. Les incalculables démarches relèvent d'un parcours du combattant. Il rencontre des soutiens *(parmi lesquels Paul Jacquier, alors maire d'Yvoire)* ; des contestataires aussi. Il faut dire que l'affaire fait grand bruit, peur parfois. La sous-préfecture d'Annecy s'affole quand elle reçoit la liste des futurs habitants du vivarium : crocodiles, mambas, crotales… Huit ministères sont saisis pour le projet, dont l'Environnement, l'Économie, la Santé, la Défense, l'Éducation. Toutes les compagnies d'assurance et bancaires démarchées refusent le dossier, jugé à haut risque.

Après bien des nuits blanches, un prêt accordé et l'appel lancé à tous les artisans, le précieux certificat de capacité autorise enfin l'ouverture au public, programmée en mai 1986.

Le succès est immédiat. Le public est au rendez-vous : plus de 30 000 entrées durant l'été 1986. À l'époque, le vivarium de Bernard est le premier ouvert en France. L'espace didactique conserve plus de cinq cents animaux et s'étend sur trois niveaux. Il couvre une superficie de 500 m^2.

Bernard se qualifie d'autodidacte. Sa connaissance des reptiles est intuitive, sans cesse enrichie de ses lectures, des rencontres d'experts et de spécialistes, de ses voyages.

« Quand j'étais enfant, ma chambre était déjà un vivarium ! »

Il sera sollicité par la Société herpétologique de France *(SHF, Paris et Lausanne)* ainsi que par la Société nationale des directeurs de parcs zoologiques *(vice-président au SNDPZ)*, enfin consultant dans une commission du certificat de capacité, au ministère de l'Environnement *(spécialité connaissance des reptiles)*.

Le vivarium ferme définitivement le 31 décembre 2005. Son fils aîné Frédéric, qui devait reprendre le flambeau, décède accidentellement. Et François, le frère de Frédéric, ne détient pas le certificat de capacité. Il n'y a donc pas de repreneur dans la famille. Tous les animaux quittent le vivarium, destination l'Europe et les États-Unis. Bernard a alors soixante ans.

CINÉ VILLAGE

Mais Bernard fait aussi son petit cinéma. Courant 1953, il apprend que son instituteur filme des scènes de la vie du village *(baptêmes, mariages, passants, rues animées, etc.)*. Au cours des trois séances publiques annuelles, Raymond Lacroix projette alors ce que sa caméra Pathé Webo a immortalisé.
En plein cœur de l'hiver, les villageois sont conquis. Et Bernard, qui a tout juste huit ans, a un coup de foudre pour le cinéma ! En 1967, il est cofondateur d'un club photo. La mairie vient d'acheter une caméra super-huit. Dans le sillon de l'ancien instituteur, les membres de l'association filment tous les événements à Yvoire. En 1982, les « bobines de cinéma » s'arrêtent d'enregistrer. Elles faisaient bien plusieurs kilomètres ! Bernard continue de filmer avec sa caméra personnelle. Depuis ce temps, que les « moins de vingt ans ne peuvent connaître », il réalise un énorme travail de numérisation. Grâce à lui, la projection numérique de ces petits films *(dans leur état brut, le plus primitif)* n'a pas effacé le charme des images du… siècle dernier. Souvenirs animés, avez-vous donc une âme ? À voir le succès de la dernière soirée *(janvier 2025)*, les projections publiques « La vie au village » nous offrent autant un spectacle que le souffle léger de la transmission.

Merci Bernard !

TÉMOIGNAGE

« Un ami d'enfance a repris tous les films que l'instituteur du village faisait sur la vie de notre village d'après guerre : les mariages, les communions, les enfants à la récré, l'entraide pour construire les projets d'un village qui est devenu celui que nous connaissons, la vie quoi.

Il les a numérisés et a réalisé trois volets d'une heure environ. Nous avions déjà vu l'été passé les deux premiers volets sur un écran géant installé sur l'eau. Dimanche pour fêter les rois, nous étions invités pour voir le troisième volet et partager une galette.

Et là, j'ai eu la joie de voir mon grand-père dans son joli jardin. Ce même grand-père remontant la rue de l'église avec mon oncle Claude souriant et sa femme Charlotte. Et, cerise sur le gâteau, ma maman jolie et souriante sortant du bateau vapeur.

Je me suis dit je vais lui téléphoner ce soir pour lui raconter mes découvertes, ce que je n'ai pas pu faire bien évidemment. Grosse émotion. »

ASSOCIATIONS

[SOLIDARITÉ AVEC LIDWINE TACK]

C'est une histoire de courage, de solidarité et de détermination qui s'est terminée à Yvoire le 19 octobre dernier. La commune a accueilli en héros l'une des leurs, une dame extraordinaire qui a traversé l'Europe à pied pour récolter des fonds en faveur d'un enfant de la commune d'Yvoire.

Un périple de 1 690km pour la solidarité

Partie de sa ville natale aux Pays-Bas, Lidwine notre aventurière a parcouru plus de 1 690 kilomètres à pied avec ses deux chiennes, Pipa et Panda, pour rejoindre Yvoire. Le voyage le long du GR5 n'aura pas été de tout repos avec plus de 35 000 mètres de dénivelé positif. Elle a affronté montagnes, forêts et conditions météorologiques variées durant son périple de 84 jours.

« C'était un véritable défi physique et mental, mais je ne pouvais pas abandonner. »

Chaque pas était guidé par une motivation profonde : venir en aide à Ugo, un enfant de la commune, porteur du syndrome CHARGE, qui le rend sourd et malvoyant, nécessitant des soins coûteux.

Un élan de générosité international

Tout au long de son voyage, elle a pu compter sur la générosité des habitants des villes et villages traversés.

Les dons ont afflué, non seulement de France et des Pays-Bas, mais de toute l'Europe. Les réseaux sociaux ont amplifié son initiative, et des anonymes se sont joints à elle sur certaines étapes, marchant à ses côtés pour la soutenir dans sa démarche.

« J'ai rencontré des personnes incroyables sur ma route, des gens qui ont ouvert leurs portes et leurs cœurs. Cela montre bien que la solidarité n'a pas de frontières. »

Un accueil chaleureux à Yvoire

À son arrivée, familles, amis et habitants s'étaient réunis pour accueillir Lidwine avec des fleurs et des applaudissements. C'est l'équipe du Sauvetage qui l'a accompagnée pour la dernière partie du voyage depuis Nyon. L'enfant pour lequel elle a entrepris ce long voyage était présent, entouré de ses proches, visiblement émus par cette démonstration de générosité.

Le maire d'Yvoire a salué l'exploit :

« C'est un exemple inspirant pour nous tous. Ce qu'elle a accompli va bien au-delà des kilomètres parcourus. C'est un acte de bienveillance et d'altruisme que nous n'oublierons pas. »

Une levée de fonds au delà des attentes

L'objectif initial de la levée de fonds a été largement dépassé. Grâce à cette marche extraordinaire, une somme significative a été réunie, permettant de financer une partie des traitements médicaux nécessaires pour l'enfant. Lidwine espère que son initiative inspirera d'autres personnes à s'engager pour des causes qui leur tiennent à cœur. Ainsi, une simple marche s'est transformée en une véritable épopée humaine, prouvant que la générosité et la détermination peuvent traverser les frontières et les montagnes.

🔎 helloasso.com/associations/le-petit-monde-d-ugo

[APE]

L'Association des parents d'élèves d'Excenevex-Yvoire, composée exclusivement de parents bénévoles, se mobilise chaque année pour organiser des actions variées au profit des enfants et renforcer les liens entre familles.

Un début d'année scolaire bien chargé

L'année a démarré sur les chapeaux de roue avec notre participation au cinéma en plein air d'Excenevex puis avec l'organisation de notre tout premier « Vide ta chambre » à Yvoire, un franc succès ! En décembre, nous avons participé avec enthousiasme au marché de Noël d'Excenevex. Ces événements sont tous organisés par les membres bénévoles de l'APE, tout comme nos ventes ponctuelles *(boules de Noël, pizzas, plantons locaux et bio...)*, et permettent de financer des projets éducatifs et des moments de partage pour les enfants.

Des actions pour rassembler enfants et parents

Notre association s'efforce de diversifier ses actions pour offrir à chacun l'opportunité de s'impliquer. Parmi les moments forts de l'année à venir, nous retrouverons la Fête des écoles, le 28 juin 2025 à Yvoire, un événement incontournable et magique où animations et convivialité seront à l'honneur. Nous réfléchissons à de nouvelles animations pour rassembler enfants et familles, car notre objectif reste de créer des occasions où les enfants se retrouvent et où les parents apprennent à mieux se connaître.

Nous tenons enfin à remercier chaleureusement les communes d'Excenevex et d'Yvoire pour leur soutien, ainsi que tous les bénévoles et participants qui contribuent à la réussite de nos actions.

Une équipe à la recherche de renforts

Nous n'avons pas renouvelé le bureau cette année, mais l'association organise son assemblée générale à la fin du mois de septembre. C'est un moment important pour accueillir les nouveaux membres parents ou grands-parents d'élèves et permettre un renouvellement du bureau/comité et étoffer le groupe des bénévoles. Nous avons plus que jamais besoin de nouveaux bénévoles et membres du comité pour organiser les évènements.

Envie de nous rejoindre?

Si vous avez une entreprise locale, nous pouvons créer un partenariat. Notre école compte plus de 250 enfants et les événements rassemblent beaucoup d'habitants. Contactez-nous si vous avez des propositions !

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du bureau, proposer des idées ou simplement soutenir nos initiatives, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir lors de l'une de nos réunions. Ensemble, continuons à œuvrer pour nos enfants et à faire vivre notre association !

🔎 ape.excenevex-yvoire@outlook.com

APE Excenevex-Yvoire

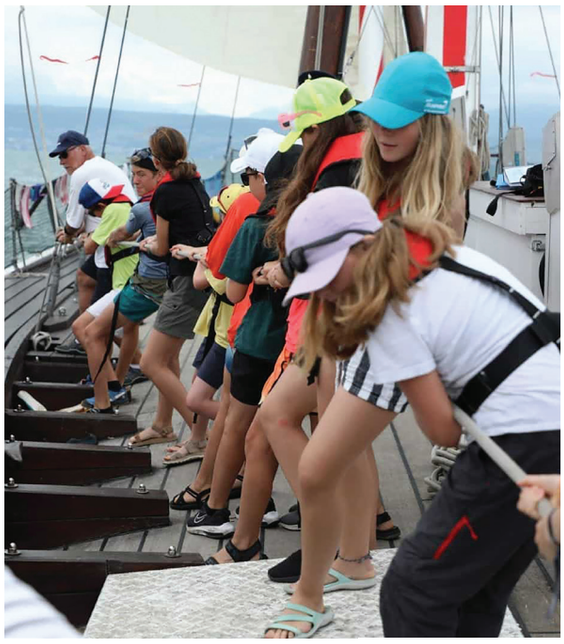

[ÇA SE CULTIVE]

Ça se cultive !
LA CULTURE À HAUTEUR D'ENFANT

Cet été, des aventures inoubliables !

L'association « Ça se Cultive », basée à Yvoire, propose aux enfants et adolescents un été riche en découvertes et en sensations, entre navigation sur le Léman, immersion médiévale, astronomie et vie en pleine nature.

Parmi les temps forts

- Camp « Eau'tour du Léman », une semaine à bord de La Demoiselle, une barque traditionnelle du Léman, pour explorer le lac entre la France et la Suisse. Navigation, baignades et sciences seront au programme!
  (7-12 juillet et 4-9 août, 10-13 ans, 650CHF)
- Stage « Chevaliers des temps modernes » , au château d'Avully, les enfants découvriront la vie médiévale, l'escrime et le tir à l'arc.
  (14-18 juillet, 8-12 ans, 390€)
- Stage « Bushcraft 100% dehors », en forêt, les jeunes apprendront à sculpter sur bois, construire des cabanes et maîtriser les techniques de « survie ».
  (21-25 juillet pour les 9-12 ans et 18-22 août pour les 12-15 ans, 260€).
- Camp d'astronomie « Petite Ourse » : apprentissage des bases de l'astronomie, observation des étoiles et petites randonnées dans un refuge de la Vallée d'Abondance.
  (11-15 août, 8-12 ans, 390€)
- Stage de prérentrée en douceur, pour réviser en s'amusant, avec un programme autour de l'Antiquité et des activités nature.
  (25-29 août, 8-14 ans, 260€).

Les inscriptions sont ouvertes !

casecultive.com · 06 26 53 71 00 ·
contact@casecultive.com

[JARD'YVOIRE]

Cultivez la convivialité !

Vous aimez le jardinage, la nature et l'entraide ? Notre association de jardins partagés est faite pour vous !

Situé non loin de la porte de Rovorée, notre jardin est un espace collectif où chacun peut cultiver ses légumes, ses fruits et ses fleurs dans une ambiance conviviale et solidaire. Des outils de jardinage sont mis à disposition en libre accès pour tous les membres, afin de faciliter l'entretien et le développement de nos cultures.

Nos objectifs ?

✦Favoriser le lien social en créant un espace de rencontre et d'échanges entre habitants, où chacun peut apprendre et partager ses connaissances en jardinage.

✦Promouvoir une alimentation saine et locale en cultivant des fruits et légumes de saison, sans pesticides.

✦Sensibiliser à l'environnement en adoptant des pratiques respectueuses de la nature, comme le compostage, la permaculture et la préservation de la biodiversité.

Que vous soyez jardinier débutant ou confirmé, vous êtes les bienvenus ! Il ne reste plus que quelques parcelles de libre !

Jard'Yvoire · 06 31 03 52 87 ·

Sabrina
Association Jard'Yvoire

[Y'VOIR ET LIRE]

Le 9 février et le 9 mars dernier, deux troupes de théâtre locales ont été accueillies, la Malle au grenier de Massongy et les planches du Manège de Thonon.

Y'voir et lire est en contact avec l'association Lettres frontière pour l'accueil d'un auteur de la 31e sélection et l'inscription pour la 32e sélection est déjà faite.

Prochains Broc'auf livres
Juin & septembre 2025

Permanences
Mercredi 16h-18h30
Vendredi 17h-19h

Club de lecture
Chaque 1er vendredi du mois 18h

Le prêt de livre est gratuit.

[C2NY]

C2NY Club Nautique Nernier-Yvoire

PLANNING DE LA SAISON

INSCRIPTIONS ET INFOS SUR W.W.W.C2NY.ORG

- Stages, navigations en Surprise, entraînements, partage de connaissances, bourse aux équipiers,régates, sorties loisir

APÉRO D'OUVERTURE DE SAISON NAUTIQUE	RÉGATES D'ENTRAÎNEMENT	SORTIES MANŒUVRES ET SÉCURITÉ	STAGES ENFANTS, ADOS, ET ADULTES	RÉGATES ET MANIFESTATIONS
Samedi 10 mai, dès 18hs, Capitainerie de Nernier Venez rencontrer nos membres et partenaires, découvrir le club, se retrouver après la pause hivernale Ouvert à tous! Venez en famille!	Tous les mardis de mai à septembre Départ à 18:15hs vers Nyon, pour un top départ à 19hs Rejoignez nous sur les Surprises du C2NY ou venez avec votre bateau Inscrivez votre bateau gratuitement sur Manage2Sail.com	Tous les jeudis d' avril à octobre Rdv à 18:30hs face aux Surprises du C2NY Animé par des membres du club, sur la base du partage de connaissances Objectif: naviguer en autonomie et sécurité	Enfants et ados (journée et demi journée) début juillet, dates à venir! Stages adultes, initiation et validation de niveaux FFVoile dates et infos à venir! Suivez nous sur FB/IG/www.c2ny.org	Mardi 1 juillet: Régate d'entraînement de Nyon "chez nous" Samedi 5 juillet: Les 6 Heures de Nernier Samedi 5 et dimanche 6 juillet Criterium Surprise de Nernier-Yvoire WE du 9-12 octobre: Les Voiles d'Yvoire

[SECTION DE SAUVETAGE]

Le 31 janvier dernier, la Maison des associations a accueilli la 138e assemblée générale de l'association de sauvetage. Une quarantaine de membres étaient présents, dont le Maire d'Yvoire, Jean-François Kung. Présidée par Laurent Bochaton, l'assemblée s'est déroulée dans une ambiance sérieuse, détendue et conviviale. La composition du bureau reste identique à celle de l'année 2024, votée à l'unanimité.

Bilan des Activités

Rame

Très belle 2e place au Super challenge et à l'Internationale de Cully le 17 août 2024 pour l'équipe féminine. L'équipe masculine n'a pas démérité en se classant 6e au Super challenge et 8e à l'Internationale. L'équipe des plongeurs a également établi de très beaux scores à l'Internationale, signe d'un entraînement soutenu dès avril.

Les entraînements réguliers avec un « noyau dur » ainsi qu'un barreur assidu sont les éléments clés d'une performance réussie.

Interventions

Une très belle équipe soudée de bénévoles était encore à l'œuvre en 2024. Cette équipe a été félicitée par les pompiers pour la qualité de ses interventions.

« Nous sommes à la recherche de bénévoles, disponibles pour les interventions du vendredi après-midi au dimanche soir. »

Formation

L'accent est mis sur les formations des adhérents. Il leur sera à tous proposé, en fonction des places disponibles, d'être former au minimum au PSC *(Premiers Secours Citoyen)*. L'augmentation du nombre de bénévoles formés permettra une meilleure organisation lors des interventions afin de proposer des postes de secours lors d'événements dans les villages alentours.

« Nous sommes également fiers d'avoir à présent, au sein de notre section, un formateur PSC1. »

Grâce à son dévouement et son assiduité, Jérémy Gilles a passé toutes les étapes pour décrocher le diplôme de formateur. Il peut former un plus grand nombre de membres aux premiers secours. La section le remercie pour ses précieux efforts.

Bilan financier

Les résultats financiers sont positifs, avec de beaux profits réalisés lors de la Fête du sauvetage combinée avec la Fête nationale *(13 et 14 juillet 2024)*. Toutefois, de grosses dépenses sont à prévoir pour l'entretien des canots, notamment un nouveau jeu de douze rames, en cours de fabrication. Chaque adhérent est invité à porter une attention particulière à la préservation du patrimoine et à participer aux travaux de rénovation des canots *(peinture, antifouling et autres)*.

Évènements à venir

21 juin 2025

Super Challenge
Ouverture de la saison à Yvoire en même temps que la Fête du sauvetage.
Les délégués de la SISL seront présents pour une assemblée qui aura lieu de 9h à 12h à la Maison des associations.

16 août 2025

L'internationale à Nyon.

24 sept. 2025

Festival de Loire
Du 24 au 28 septembre 2025 à Orléans.
Les lacs alpins y seront à l'honneur. Ce festival rassemble bon nombre de bateliers et mariniers de la France entière et au-delà. Plus de 500 000 visiteurs sont attendus.

Rejoignez-nous !

L'engagement et la solidarité des membres sont essentiels pour assurer la sécurité et le bien-être de notre communauté.

La saison de navigation est lancée, et la Section de Sauvetage d'Yvoire est pleinement mobilisée pour assurer la sécurité des plaisanciers sur le lac Léman.

Nos équipes interviennent chaque nuit de 18h à 7h ainsi que du vendredi 18h au lundi 7h, sans interruption. Qu'il s'agisse d'une panne, d'une détresse ou d'un accompagnement lors des courses nautiques, nous sommes présents pour porter assistance.

Nous recherchons régulièrement de nouveaux équipiers motivés pour renforcer notre équipe. Il est possible d'intégrer la section en tant qu'apprenant après une formation de Premiers secours citoyen *(PSC)* d'une journée, prise en charge par la section. Pour participer pleinement aux interventions, une formation de Premiers secours en équipe *(PSE1)* est ensuite nécessaire. Celle-ci permet d'acquérir des compétences essentielles en secourisme avancé et en gestion des urgences sur le terrain.

Tout au long de la saison, nous organisons des exercices pour perfectionner nos techniques et garantir des interventions efficaces. Rejoindre la section, c'est s'engager activement pour la sécurité sur le lac et intégrer une équipe dynamique et solidaire.

sauvetage.secretariat.yvoire@gmail.com
07 49 17 81 99

Pour faire un don à l'association, scanner le QR code

[GYM JAZZ]

L'année 2024-2025 a très bien débuté avec 86 participants. Les stages organisés ont remporté beaucoup de succès :

- Barre à terre et Feldenkrais
  19 janvier 2025
- Qi Gong et Tai-Chi
  30 mars 2025

Les cours sont ouverts à toutes et tous, à partir de 16 ans. Vous serez accueillis par Evelyne, Sophie et Curtis, les professeurs.

Prochaine assemblée générale
14 mai 2025, 20h
Maison des associations.

<< Nous vous attendons nombreux! >>

Gardez la forme !

gymjazz-yvoire.fr
contact@gymjazz-yvoire.fr

NETTOYAGE DES BERGES

Un grand merci !

Quelques courageux membres du sauvetage d'Yvoire ont bravé le froid du 29 mars pour nettoyer les berges du lac.

Des sacs poubelles bien remplis, des rives plus propres... bravo pour ce beau geste citoyen, perpétué chaque année.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES
COMMENT AGIR

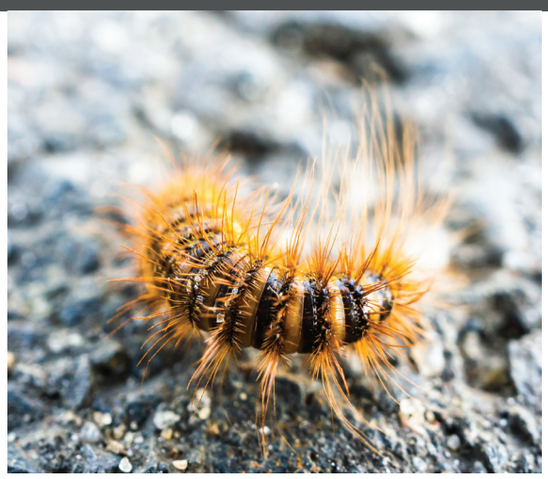

Présente sur tout le territoire

La chenille processionnaire est la forme larvaire du papillon *Thaumetopoea pityocampa*. Elle doit son nom au comportement inhabituel à l'arrivée du printemps : les chenilles quittent toutes le cocon hivernal, les unes derrière les autres, formant une véritable procession. Leur présence est un réel problème de santé publique en France, principalement pour les animaux de compagnie.

Comment se prémunir?

- Éviter les zones infestées et ne pas toucher les chenilles ou leurs nids.
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un abre atteint et éloigner les animaux de compagnie.

Pourquoi est-elle dangereuse ?

Dés le mois de mars, la chenille est dangereuse. Le danger vient des poils urticants qui recouvrent son corps. Ces poils, très fragiles, se cassent au moindre contact avec la peau ou les muqueuses, libérant un venin fortement toxique et allergisant. En cas de contact, une zone circulaire violacée apparaît. En l'absence de rinçage rapide, la lésion évolue vers une nécrose irréversible. Il est fréquent que des chiens perdent des morceaux de langue suite à un contact avec les chenilles.

Comment lutter ?

Pour éviter la ponte des papillons, il existe des pièges à phéromones. Composé d'une gouttière et d'un sac de collecte, le piège se fixe autour du tronc de l'arbre. Le sac est rempli de terre pour simuler l'arrivée sur le sol et permettre aux chenilles de s'y enfouir. Une fois collectées, les pièges sont éliminés. Mais une fois les arbres contaminés, seules la capture et la destruction de la chenille seront efficaces. Il est recommandé de faire appel à des professionnels agréés. À Yvoire, l'arrêté du maire n°9 pris en 2019 préconise les actions à entreprendre.

Seule la mésange est reconnue comme un prédateur régulier de la chenille processionnaire. Posez des nichoirs à mésanges près des zones infestés ou préventivement dans votre jardin peut s'avérer efficace.

Conseils si votre animal a léché ou avalé une chenille

- Équipez-vous de gants et d'un masque.
- Rincez à l'aide d'une douche ou d'un jet d'eau tiède.
- Ne frottez pas, cela favoriserait la libération de venin.
- Placez de la glace sur les zones enflées.
- Contactez rapidement votre vétérinaire. En cas de doute, les équipes du 3115 sont à votre écoute 24h/24.

Chaque année, les chiens et les chats sont les premières victimes des chenilles. Plusieurs décès ou invalidités sont enregistrés par les urgences vétérinaires. La lutte contre ces papillons et leurs larves doit être un travail collectif mené par des actions municipales et des initiatives des administrés.

Grâce aux efforts de chacun,
il est possible d'éviter des drames
au printemps.

Un numéro de téléphone gratuit : 3115.

INFORMATIONS
PRATIQUES

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Si vous êtes travailleurs frontaliers suisses ou doubles nationaux dans le canton de Genève et habitez la commune d'Yvoire, vous pouvez vous faire recenser à la Mairie.

Pour cela, il suffit de vous présenter à l'accueil muni de votre carte d'identité et d'indiquer le nom et l'adresse de votre employeur. Cette déclaration permettra à la commune de bénéficier d'une rétrocession fiscale genevoise permettant de faire face aux dépenses d'équipement générées par la croissance de la population frontalière.

Les titulaires du permis G ne sont plus obligés d'accomplir cette démarche puisqu'ils sont recensés directement par l'Office cantonal de la population et des migrations délivrant ce permis.

255 C'est le nombre de personnes qui se sont recensées en 2024.

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

De plus en plus de trotinettes sont utilisées comme mode de déplacement et il n'est pas rare d'en croiser à Yvoire.

Depuis le 30 août 2023, les comportements inadaptés et dangereux des utilisateurs de ces EDPM *(engins de déplacement personnel motorisés)* sont passibles d'une amende de 135€. Voici les règles à respecter :

Obligatoire

- Être âgé de plus de 14 ans ;
- Disposer d'une assurance spécifique EDPM ;
- Utiliser un éclairage et un gilet rétroréfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est réduite ;
- Respecter le code de la route.

Interdit

- Circuler sur les trottoirs et les zones piétonnes ;
- Utiliser des oreillettes, un casque audio ou tout autre appareil susceptible d'émettre du son pendant la conduite ;
- Prendre en main son téléphone durant la conduite ;
- Transporter un passager sur sa trotinette électrique.

Toutes ces mesures visent à garantir la sécurité des usagers et des piétons. Chaque conducteur doit faire preuve de responsabilité et de respect face à ces nouvelles règlementations pour le bien-vivre ensemble.

NOUVEAU À YVOIRE

CYRRECURE

Aide ménagère dans le Chablais

- ✦ Ménage régulier ou occasionnel
- ✦ Intérieur de voiture
- ✦ Promenade de chien
- ✦ Courses

Cyrielle

06 40 53 12 98

Piano School

PIANO SCHOOL

Stages d'été

Activités musicales

- ✦ Pour les enfants de 5 à 10 ans, en petits groupes de 4 à 6.
- ✦ Stage de 4 jours de 10h à 12h et de 14h à 16h *(avec pique-nique)*
- ✦ Débutants acceptés

Mélina Chouleridis
06 61 78 37 14
piano-school-Yvoire.com

UNION MUSICALE DE VEIGY-FONCENEX

Rejoignez l'Union Musicale de Veigy-Foncenex

Vous maîtrisez un instrument et la lecture d'une partition et êtes disponible pour des répétitions hebdomadaires et plusieurs concerts dans l'année?

Vous souhaitez aborder un répertoire musical varié sous une direction orchestrale rigoureuse dans une ambiance amicale et détendue?

Contactez alors l'Union Musicale de Veigy-Foncenex en précisant vos coordonnées complètes.

veigy.umv@orange.fr

UMV
Union Musicale
de Veigy-Foncenex

ACTIONS CITOYENNES À YVOIRE

Aidez-nous à préserver la biodiversité des rives du Léman

La commune d'Yvoire, en collaboration avec l'ASL, a décidé de lutter, comme l'année passée, contre les Renouées, plantes invasives.

Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2025 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'œuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses à la biodiversité.

Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant "qu'espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et Européen, et fait partie de la *stratégie européenne biodiversité 2030*.

Actions citoyennes :

- Mercredi 9 avril
- Mardi 6 mai
- Jeudi 5 juin
- Mercredi 2 juillet
- Mercredi 30 juillet
- Mardi 26 août

Inscriptions sur notre site : https://renouees.asleman.org/inscriptions/

ASL association pour la sauvegarde du Léman

Si vous souhaitez rejoindre notre réseau de bénévoles à d'autres dates : +41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org

Avec le soutien du Fonds Electricité Vitale Vert

THONON agglomération

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE ACCESSIBLE À TOUS, GRATUIT ET SANS RENDEZ VOUS.

2025

MAI / AOÛT

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DU QUOTIDIEN ?

Le bus France Services de Thonon Agglomération vient à votre rencontre ! Impôts, retraite, emploi, santé, accès au droit, titres d'identité… : nous vous aidons et vous accompagnons dans toutes vos formalités en lien avec nos partenaires.

À SAVOIR

En fonction des conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles, les permanences peuvent être temporairement assurées dans des locaux communaux, pour vous accueillir dans les meilleures conditions.
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou en contactant les agents France Services au 07 86 66 25 38.

COMMUNES	LIEUX DES PERMANENCES	HORAIRES	MAI 2025	JUIN 2025	JUILLET 2025	AOÛT 2025
Allinges	Intermarché 157 Route des Blaves	13h-16h	Mardis 6 et 20	Mardis 3 et 17	Mardis 1 et 15	Mardi 5
Anthy-sur-Léman	Parking à côté de l'Espace du Lac (rue des pêcheurs)	9h-11h30	Vendredi 9	Vendredi 13	Vendredi 11	Vendredi 8
Ballaison	Place du Pressoir	9h-11h30		Jeudi 12	Jeudi 10	
Brenthonne	Devant l'école	13h-16h	Mardi 27	Mardi 24	Mardi 22	
Cervens	À côté de l'école	13h-16h	Vendredis 9 et 23	Vendredis 13 et 27	Vendredis 11 et 25	Vendredi 8
Chens-sur-Léman	Parking à côté de la mairie	9h-11h30	Vendredi 2*	Vendredi 6	Vendredi 4	Vendredi 1
Douvaine	Près de la Bulle	9h-11h30 13h-16h	Lundis 5, 12, 19 et 26	Lundis 2, 9, 16, 23 et 30	Lundis 7, 21 et 28	Lundi 4
Excenevex	Près de l'église	9h-11h30	Mardi 20	Mardi 17	Mardi 15	
Fessy	Parking de la mairie	9h-11h30	Mardi 6	Mardi 3	Mardi 1	Mardi 5
Loisin	Devant la salle des fêtes	9h-11h30	Vendredi 23	Vendredi 27	Vendredi 25	
Lully	Devant la mairie	13h-16h		Jeudi 12	Jeudi 10	
Margencel	Derrière la mairie	13h-16h	Vendredi 2**	Vendredi 6	Vendredi 4	Vendredi 1
Massongy	Devant la mairie	9h-11h30	Mardi 13	Mardi 10	Mardi 8	
Messery	À côté de la mairie	9h-11h30	Vendredi 16	Vendredi 20	Vendredi 18	
Perrignier	Parking salle des fêtes	13h-16h	Jeudi 22	Jeudi 26	Jeudi 24	
Sciez	Place des Crêts	9h-11h30 13h-16h	Jeudi 15	Jeudis 5 et 19	Jeudis 3 et 17	Jeudi 7
Thonon-les-Bains	Collonges 21 avenue de Sénévulaz	9h-11h30 13h-16h	Mercredis 7, 14, 21 et 28	Mercredis 4, 11, 18 et 25	Mercredis 2, 9, 16, 23 et 30	Mercredi 6
Veigy-Foncenex	Place de l'Église	9h-11h30	Mardi 27	Mardi 24	Mardi 22	
Yvoire	Parking cars, chemin de Feycler	9h-11h30	Jeudi 22	Jeudi 26	Jeudi 24	

Planning sous réserve de modifications

* Chens-sur-Léman : la permanence du 2 mai aura lieu à la mairie.
** Margencel : la permanence du 2 mai se tiendra à l'EPN (Espace Publique Numérique), bâtiment situé à gauche de la mairie.

IMPORTANT : lors de votre venue, pensez à vous munir de tous les documents utiles et justificatifs nécessaires à votre démarche, ainsi que de vos accès en ligne, si vous en disposez déjà.

France services, PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

BANQUE DES TERRITOIRES

haute savoie le Département

Plus d'infos : thononagglo.fr
Tél 04 50 31 25 00

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES (3)

DÉCÈS (3)

Malla **Liboria**
11 10 2024
~
Ginette **Larpin**
01 10 2024

HOMMAGE

Serge **Salero-Giandina**
21 01 2025

Né en 1958 à Annecy, il a vécu au bord de l'océan Atlantique avant de revenir en Haute-Savoie à Yvoire. Serge est décédé le 21 janvier 2025 ; il était un grand amoureux de la nature. Il partageait ses connaissances de l'environnement dans les écoles, à travers des expositions et des conférences sur les plantes sauvages et médicinales, dans les bibliothèques, notamment celle d'Yvoire. On pouvait y gouter des confitures maison, des liqueurs et autres douceurs. Il a créé le long des remparts de la Cité médiévale un petit jardin de plantes vivaces avec son ami Henri Clavel.

AVIS D'ÉTAT CIVIL

Vous souhaitez publier un avis de naissance, de mariage ou de décès dans le magazine communal « Quoi de Neuf ? »
(ne concerne que les personnes domiciliées à Yvoire)

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Téléphone : .....
@ : .....

souhaite qu'un avis soit publié sur le prochain numéro du magazine communal « Quoi de Neuf ? » concernant :

Naissance : *(nom et prénom des parents · prénom et date de naissance de l'enfant)*

.....
.....

Mariage : *(nom et premom des mariés · date de l'évènement)*

.....
.....

Décès : *(nom et prénom de la personne · date du décès)*

.....
.....

Envoyez-nous votre demande par email
communication@yvoire.fr
ou par courrier
Mairie d'Yvoire
3 place de la Mairie - 74140 Yvoire

ÉVÈNEMENTS
À VENIR...

MAI

Jusque fin septembre

Grange à la Marie
Expositions d'artistes locaux
Rue de l'église
(présentation p.25)

Mercredi 8
Cérémonie
Célébration de la victoire du 8 mai 1945
Place de la mairie

Du 30 juin au 6 juillet
Exposition
« Sports et déchets : le match de notre avenir »
Sensibilisation à la réduction des déchets
Place de la mairie

Retrouvez toutes les animations
yvoire.fr &
destination-leman.com

JUIN

Jeudi 12
Sortie des ainés
Nos aînés sont de sortie
Croisière sur le lac

Samedi 21
Fête du Sauvetage
Course de rame traditionnelle
Port des pêcheurs

Samedi 21
78e Congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute-Savoie
Nombreuses animations
Excenevex

Samedi 28
Fête de l'école
Association des Parents d'Élèves
Maison des Associations

Samedi 28 & Dimanche 29
Léman Bouquet Festival 3e édition
Concert symphonique
Port des pêcheurs · Eglise Saint Pancrace

JUILLET

YVOIRE Jazz

Vendredi 4 · Samedi 5
Yvoire Jazz
Concerts gratuits
Scène sur l'eau · Port des pêcheurs

Lundi 14
Fête Nationale
Feu d'artifice, bal, défilé
Place du Thay

Samedi 26
Barque La Savoie
Barques à voiles latines
Port de plaisance

AOÛT

Samedi 23 · Dimanche 24
Parade Vénitienne
Déambulation de costumés
Tout le centre bourg

Les artisans d'Yvoire

Fabrice Baud-Lavigne · *Peintre*
04 50 72 90 96

Thierry Davy · 04 57 26 15 85
Carrelage Maçonnerie

CLM Clim · 06 62 20 46 46
Électricien

Rémy Pereira · 04 80 16 11 66
Carreleur
www.pereira-carrelage.fr I

Vincent Pontillon · 07 58 29 35 70
Débouchage canalisation

Marie Reynolds · 06 32 08 82 36
Consultante en communication
www.onenreparle.fr

Guillaume Sailly · 06 70 04 76 26
Léman Élagage

TERRE DE VIES · 06 74 75 45 97
Maraîcher

Philippe Willemin · 06 07 41 09 46
Paysagiste

Maureen Taillard · 06 33 28 07 82
Architecte d'intérieur
contact@renovationcreative.fr

Beauté, soin

VILLA CÉCILE
INSTITUT DE BEAUTÉ
Soins du corps et du visage,
salon de coiffure Avéda,
massages et onglerie
04 50 72 27 40 I villacecile.com

MAISON DE BEAUTÉ
LES JOUES ROSES
Lou Baud-Lavigne
06 40 29 84 21 I

Services pour les enfants

ATELIER ARC EN CIEL
Cours et stages de dessin
Sabine Nicod I 06 72 30 13 20

PIANO SCHOOL YVOIRE
Mélina Chouleridis
04 50 17 26 80 I 06 61 78 37 14
www.piano-school-yvoire.com

Enseignement

KIM'S SCHOOL
Cours d'Anglais tous niveaux
Kimberly Jean I 06 22 50 16 89
kim.kassab@sfr.fr

ROM'USIQUE
Cours de guitare tous niveaux
Romain Perrin I 06 88 31 33 83
romusique74@gmail.com

Services de la Mairie

04 50 72 80 36
mairie@yvoire.fr

Ouvert lundi de 13h30 à 17h,
mardi, mercredi, jeudi de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h et le
vendredi de 8h30 à 12h.
Monsieur le Maire et ses adjoints
sont disponibles sur rendez-vous.

CAPITAINERIE
PORT DE PLAISANCE
04 50 72 83 28 I 06 37 96 91 21

PARCS DE STATIONNEMENT &
AGENT DE SURVEILLANCE DE LA
VOIE PUBLIQUE *(ASVP)*
06 86 81 11 71

SIVU des écoles

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8h45-10h30/15h-16h15
Mercredi 9h-12h
04 50 72 88 82
sivu@excenevex-yvoire.fr

Bibliothèque

(prêt gratuit)

Ouverte le mercredi de 16h à
18h30
et le vendredi de 17h à 19h.
Club de lecture, chaque 1er
vendredi du mois à 18h.

Office du tourisme Agence postale

04 50 72 80 21
accueil@destination-leman.com
www.destination-leman.com

Ouvert du lundi au samedi de
9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
entre le 28.03 et le 30.06.
Ouvert tous les jours du 01.07 au
31.08 de 9h30 à 18h30.

Le bureau de poste est ouvert aux
mêmes horaires que l'Office de
Tourisme *(levée du courrier 9h30)*.

Animaux

ANIMAUX SECOURS I Chats errants
Refuge de l'espoir
04 50 36 02 80
www.animaux-secours.fr

ÉDUCATION CANINE
Céline Kung, agrée OVF et SCAV
06 89 54 98 88
educanin.chablais@yahoo.fr

PENSION CANINE
Les amis d'Agathe
4 chemin des Chenallets
06 45 71 71 52 I

Collecte des déchets ménagers

4 points d'apport volontaire :
Chemin de la Ruaz (2)
Chemin des Mottes
Chemin de Feycler

Déchetterie

Vignette obligatoire !

SCIEZ / LEMAN · *Chemin de l'Effy*
Ouverte de 8h30 à 11h45
& de 13h30 à 17h
Fermée le mardi,
dimanche et jours fériés.

DOUVAINE · *Avenue du lac*
Ouverte de 8h15 à 11h45
& de 13h15 à 17h00 *(18h le*
mardi)
Fermée le jeudi,
dimanche et jours fériés.

Services extérieurs

THONON AGGLOMÉRATION
04 50 31 25 00
www.thononagglo.fr

MISSION LOCALE JEUNES
CHABLAIS
04 50 26 36 97
ww.mljchablais.org

CIAS *(Centre Intercommunal*
d'Action Sociale) 04 50 85 17 57
www.cc-baschablais.com

ASSOCIATION DES DONNEURS
DE SANG DOUVAINE
04 50 94 07 77

Les taxis

ALPES LÉMAN TAXIS
06 74 53 42 65 I 04 50 94 14 77
www.alpeslemantaxi.fr

TAXI MAXIT
06 07 04 00 97 I 04 50 72 35 74
serge.maxit@wanadoo.fr

MÉMENTO

POMPIERS
SECOURS SUR LE LÉMAN
18 ou **112**
URGENCES MÉDICALES 15

GENDARMERIE DOUVAINE
04 50 94 00 09
CENTRE ANTI-POISON
04 72 11 69 11

MAISON DES ADOLESCENTS

ROUGE CARGO

ACCUEIL
11 - 21 ANS

GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Maison Des Adolescents 74
rouge cargo

- Anxiété
- Mal-être
- Consommation

- Sexualité
- Famille
- Amis

04 50 95 09 51

MDA@CH-EPSM74.FR

POUR LES ADOLESCENTS, PARENTS ET PROFESSIONNELS

POUR PLUS D'INFOS

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation autour des questions de :

- Santé, sociales
- Relationnelles
- Familiales
- Éducatives...

2 rue Pierre et Marie Curie
VÉTRAZ-MONTHOUX

15 avenue du Forchat
THONON-LES-BAINS

ÉQUIPAGE

- Psychologues
- Infirmières
- Éducateurs
- Sage-femmes...

Une **équipe pluriprofessionnelle** de différents horizons vous accueille

WWW.MAISON-DES-ADOLESCENTS74.COM